



**HAL**  
open science

**Institut de recherches juridiques de la Sorbonne**  
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. Institut de recherches juridiques de la Sorbonne. 2013, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. hceres-02031663

**HAL Id: hceres-02031663**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02031663v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Evaluation de l'AERES sur l'unité :  
Institut de Recherches Juridiques de la Sorbonne  
IRJS  
sous tutelle des  
établissements et organismes :  
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



Janvier 2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Unités  
de recherche

*Le Directeur*

**Pierre Glaudes**



# Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2012-2013, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités). Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des six critères définis par l'AERES.

NN (non noté) associé à un critère indique que celui-ci est sans objet pour le cas particulier de cette unité ou de cette équipe.

- Critère 1 - C1 : Production et qualité scientifiques ;
- Critère 2 - C2 : Rayonnement et attractivité académique ;
- Critère 3 - C3 : Interaction avec l'environnement social, économique et culturel ;
- Critère 4 - C4 : Organisation et vie de l'unité (ou de l'équipe) ;
- Critère 5 - C5 : Implication dans la formation par la recherche ;
- Critère 6 - C6 : Stratégie et projet à cinq ans.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport et ses équipes internes ont obtenu les notes suivantes.

- Notation de l'unité : **Institut de recherches juridiques de la Sorbonne**

| C1 | C2 | C3 | C4 | C5 | C6 |
|----|----|----|----|----|----|
| A+ | A+ | A  | A  | A+ | A+ |

- Notation de l'équipe : **Département de recherche justice et procès (DRJP)**

| C1 | C2 | C3 | C4 | C5 | C6 |
|----|----|----|----|----|----|
| A+ | A+ | A+ | A  | A  | A+ |

- Notation de l'équipe : **Département Sorbonne Affaires**

| C1 | C2 | C3 | C4 | C5 | C6 |
|----|----|----|----|----|----|
| A+ | A+ | A  | A  | A  | A  |

- Notation de l'équipe : **Département de droit du patrimoine et de la famille (DPF)**

| C1 | C2 | C3 | C4 | C5 | C6 |
|----|----|----|----|----|----|
| A+ | A+ | A  | A  | A+ | A+ |



- Notation de l'équipe : Département de recherche en droit privé (CRDP)

| C1 | C2 | C3 | C4 | C5 | C6 |
|----|----|----|----|----|----|
| A+ | A+ | A  | A  | A+ | A+ |

- Notation de l'équipe : Département Sorbonne Finances

| C1 | C2 | C3 | C4 | C5 | C6 |
|----|----|----|----|----|----|
| A+ | A+ | A  | A  | B  | B  |

- Notation de l'équipe : Département de droit social (DDS)

| C1 | C2 | C3 | C4 | C5 | C6 |
|----|----|----|----|----|----|
| A+ | A+ | A  | A  | A+ | A+ |

- Notation de l'équipe : Département Sorbonne études et recherche sur le droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme et le tourisme (SERDEAUT)

| C1 | C2 | C3 | C4 | C5 | C6 |
|----|----|----|----|----|----|
| A+ | A+ | A+ | A  | A  | A+ |

- Notation de l'équipe : Département Sorbonne Fiscalité

| C1 | C2 | C3 | C4 | C5 | C6 |
|----|----|----|----|----|----|
| A+ | A+ | A  | A  | A+ | A  |

- Notation de l'équipe : Département Droit public de l'économie

| C1 | C2 | C3 | C4 | C5 | C6 |
|----|----|----|----|----|----|
| A+ | A+ | A  | A  | A  | A  |

- Notation de l'équipe : Département d'étude des relations privées internationales (DERPI)

| C1 | C2 | C3 | C4 | C5 | C6 |
|----|----|----|----|----|----|
| A+ | A+ | A  | A  | A  | A+ |



## Rapport d'évaluation

|  |   |
|--|---|
| Nom de l'unité :                       | Institut de recherches juridiques de la Sorbonne                          |
| Acronyme de l'unité :                  | IRJS  |
| Label demandé :                        | EA  |
| N° actuel :                            | 4150  |
| Nom du directeur (2012-2013) :         | M. Thierry REVET  |
| Nom du porteur de projet (2014-2018) : | M <sup>me</sup> Martine BEHAR-TOUCHAIS et M <sup>me</sup> Judith ROCHFELD |

## Membres du comité d'experts

|             |  |
|-------------|--|
| Président : | M. Bernard SAINTOURENS, Université Montesquieu Bordeaux 4  |
| Experts :   | M. Rémy CABRILLAC, Université Montpellier 1 (représentant du CNU)<br>M <sup>me</sup> Mélina DOUCHY-OUDOT, Université du Sud Toulon Var<br>M. Charles-André DUBREUIL, Université d'Auvergne, Clermont-Ferrand<br>M <sup>me</sup> Blandine MALLET-BRICOURT, Université Jean Moulin Lyon 3<br>M. René de QUENAUDON, Université de Strasbourg<br>M. Jean-Patrice STORCK, Université de Strasbourg<br>M. Edouard VERNY, Université Rennes 1 |

### Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M<sup>me</sup> Wanda MASTOR

### Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M<sup>me</sup> Annie MILLET, Vice-Présidente du Conseil scientifique de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

L'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS) a été créé en 2001 par le regroupement de tous les centres de recherche en droit privé interne ainsi que par trois centres de recherche en droit public de l'Université Paris 1. La dénomination initiale était « Institut André Tunc ».

L'IRJS est principalement localisé sur le site du 4, rue Valette (Paris 5<sup>e</sup>), où chaque département (10) dispose au moins d'un bureau. Certains départements disposent de locaux (bureau et salle de documentation) soit au centre Panthéon, soit rue Malher soit rue d'Ulm.

### Équipe de Direction

L'IRJS était dirigé, jusqu'en juin 2012, par M. Thierry REVET. Depuis cette date, il est co-dirigé par M<sup>me</sup> Martine BEHAR-TOUCHAIS et M<sup>me</sup> Judith ROCHFELD. Un comité de direction est en outre composé de l'ensemble des directeurs ou co-directeurs des dix départements qui composent l'IRJS. Il a pour compétence de déterminer la politique générale de l'IRJS, d'arrêter son budget et de décider des mutations du personnel administratif affecté.

### Effectifs de l'unité

| Effectifs de l'unité   | Nombre au 30/06/2012 | Nombre au 01/01/2014 | 2014-2018<br>Nombre de producteurs du projet |
|--|----------------------|----------------------|--|
| <b>N1</b> : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés                             | 68                   | 74                   | 74   |
| <b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés                        |                      |                      |  |
| <b>N3</b> : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)       | 6                    | 5                    |  |
| <b>N4</b> : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)                            | 11                   | 13                   | 13   |
| <b>N5</b> : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.) |                      |                      |  |
| <b>N6</b> : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)     | 1                    |                      |  |
| <b>TOTAL N1 à N6</b>   | <b>86</b>            | <b>92</b>            | <b>87</b>                                    |
| Taux de producteurs  | <b>100 %</b>         |                      |  |



| <b>Effectifs de l'unité</b>                                 | <b>Nombre au<br/>30/06/2012</b> | <b>Nombre au<br/>01/01/2014</b> |
|---|---------------------------------|---------------------------------|
| Doctorants  | 639                             |                                 |
| Thèses soutenues  | 106                             |                                 |
| Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité * | 2                               |                                 |
| Nombre d'HDR soutenues                                      | 4                               |                                 |
| Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées | 63                              | 63                              |



## 2 • Appréciation sur l'unité

### Points forts et possibilités liées au contexte

Les principaux points forts sont : le potentiel exceptionnel d'enseignants-chercheurs de haut niveau couvrant la quasi-totalité du champ des sciences juridiques ; la notoriété déjà largement acquise des équipes constitutives de l'IRJS ; le renouvellement assuré des membres des équipes de recherche, dans la plupart des domaines scientifiques couverts.

Par ailleurs, l'effectif de doctorants est très important, avec une insertion académique très favorable à l'issue du doctorat et des concours de recrutement d'enseignants-chercheurs. L'ensemble des doctorants des 10 équipes sont rattachés à trois Ecoles doctorales différentes, révélant une vraie pluridisciplinarité.

Doit encore être relevé comme point fort l'autonomie dans la diffusion des travaux par la création d'une collection éditée de manière autonome (IRJS-éditions).

### Points à améliorer et risques liés au contexte

Peut être envisagée l'intégration des équipes disciplinaires dans les thématiques transversales initiées par l'IRJS. Doit de même être améliorée la visibilité de l'Institut en tant que centre de recherche dans le milieu scientifique et professionnel, actuellement largement déficitaire au regard des départements rattachés. Pourraient être multipliées les réponses à appel d'offre pour des programmes de recherches, effectuées directement au nom de l'IRJS, et mettant en synergie les compétences des équipes disciplinaires.

Les efforts réels envers les doctorants afin de les intégrer à l'unité plus fortement qu'à une équipe disciplinaire, ne sont pas, pour l'instant, suffisants.

Les moyens matériels et humains de l'unité, ramenés au nombre d'enseignants-chercheurs et aux activités réalisées (notamment édition de la collection IRJS), paraissent faibles et risquent, par exemple, de ne pas permettre le développement par l'unité de candidatures à des projets de recherche financés ou un encadrement efficace des doctorants.

### Recommandations

Les recommandations susceptibles d'être formulées au regard du dossier de l'IRJS tiennent sans doute pour l'essentiel à l'attention la plus grande qui devra continuer d'être apportée pour que ce centre de recherche ne soit pas principalement le regroupement un peu formel d'équipes qui, par leur notoriété et leur taille, sont susceptibles d'avoir une vie scientifique relativement autonome.

Le regroupement de départements aux périmètres scientifiques proches pourrait contribuer à réduire l'effet d'éclatement des équipes de l'IRJS. On pense notamment aux départements Sorbonne-Affaires et Sorbonne-Finance, voire aussi Sorbonne-Fiscalité, d'une part et aux départements Droit privé et Droit de la famille et du patrimoine d'autre part.

L'unité devrait développer ses efforts envers les doctorants en initiant à leur intention des actions d'implication et de soutien offertes à l'ensemble des doctorants de façon distincte des équipes.

L'Université devrait veiller à maintenir, et si possible accroître, le recrutement d'enseignants-chercheurs et à augmenter ses moyens humains, matériels et financiers afin d'offrir à l'unité les moyens de son développement.



### 3 • Appréciations détaillées

#### Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

La liste des travaux (ouvrages, études diverses, conférences...) regroupant l'activité de toutes les équipes disciplinaires membres de l'IRJS constitue à soi seul une quasi banque de données bibliographiques couvrant la quasi-totalité du champ du droit privé et public (plus de 2000 références ; 2800 si les chercheurs « associés » étaient comptés).

Non seulement, toutes les formes de production scientifique sont présentes mais les publications se font dans les supports éditoriaux jouissant de la plus grande notoriété (revues, encyclopédies, collections d'actes de colloques des meilleures maisons d'édition juridique).

L'appréciation ne peut être qu'extrêmement positive sur ce critère d'évaluation.

#### Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Compte tenu de la notoriété acquise par un grand nombre d'enseignants-chercheurs, regroupés par ailleurs au sein des équipes disciplinaires (voir infra), l'IRJS bénéficie d'un rayonnement et d'une attractivité académiques incontestables. Elle apparaît ainsi comme un partenaire privilégié des institutions et des sociétés savantes les plus importantes au plan national (entre autres, Cour de cassation ; Conseil d'Etat ; Ecole nationale de la magistrature ; Parlement ; Association de Législation comparée) comme au plan international (parmi de nombreuses autres, Conseil de l'Europe, Commission européenne, Organisation Internationale du travail ; Association internationale de droit processuel).

D'autres enseignants-chercheurs siègent dans des instances académiques (membres du Conseil national des universités, de la Fondation nationale des sciences politiques, Conseil National du Droit).

Plus généralement, les membres de l'IRJS sont très régulièrement invités en qualité de conférenciers pour des colloques nationaux et internationaux. Les informations communiquées dans les documents de présentation du bilan pour chacune des équipes disciplinaires attestent de manière évidente de ce rayonnement académique.

Il faut, enfin, souligner, qu'il est possible de voir dans le fait qu'un grand nombre de chercheurs rattachés à d'autres universités ont demandé le statut de membres « associés » (qui, en vertu de ce statut, ne sont pas pris en compte dans le calcul des effectifs, notamment des « producteurs ») et participent aux travaux collectifs de la plupart des équipes, une preuve de la forte attractivité académique de l'IRJS.

#### Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

La plupart des équipes de l'IRJS sont liées à des organismes publics ou privés (par ex., médias) et participent ainsi à la diffusion et la valorisation des compétences acquises dans les domaines du droit concernés.

La direction de réseaux de recherche qui ont acquis en peu d'années une réelle notoriété au niveau européen est en particulier à souligner (Réseau Trans Europe Experts et GRDE « Nouvelles normativité en Europe »).

Des partenariats ont été mis en place, au niveau de certains des départements rattachés à l'IRJS, avec d'importants acteurs de la formation supérieure (par ex., HEC, ESCP, EHESS, CNAM...) ou des institutions de premier plan dans le monde professionnel du droit (not. Chambre des notaires de Paris et Barreau de Paris).



### Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

Né de la fédération de centres de recherches existants au sein de l'Université Paris 1, l'IRJS tend à constituer désormais un centre de recherche de plein exercice, s'appuyant, certes, sur les équipes disciplinaires mais dans une perspective clairement affichée d'un décloisonnement scientifique et d'engagement de thèmes de recherches transversaux de nature à maximiser les compétences existantes.

La mise en place auprès des deux co-directrices, d'un conseil de direction regroupant les directeurs de tous les départements rattachés est certainement de nature à favoriser le sentiment d'appartenance à un même centre de recherche. Les décisions d'utilisation du budget global de l'IRJS pour les diverses activités s'effectuant au cas par cas et non pas par une affectation forfaitaire et mécanique pour chaque département constituent sans doute un moyen adéquat pour favoriser la démarche unitaire d'un centre de recherche.

### Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Des liens étroits sont établis notamment avec les très nombreux Masters 2 (16) adossés à l'IRJS. Au-delà de la mise à disposition de la salle de documentation située rue Valette, l'essentiel des activités, en lien avec les étudiants des Masters 2 Recherche et des doctorants s'effectue plutôt dans le cadre des départements qu'au travers de l'IRJS, pris en tant que centre de recherche. L'ensemble des équipes sont rattachées à trois écoles doctorales différentes (droit privé, droit public et droit fiscal, droit international et européen).

### Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Les principaux axes de recherche transversaux, susceptibles d'impliquer plus directement l'ensemble des enseignants-chercheurs des diverses équipes, sont bien identifiés et, dès lors qu'ils s'appuient sur des compétences déjà acquises et reconnues, présentent les plus fortes chances d'être menées à bien.

Les thèmes retenus se présentent comme bien identifiés et porteurs dans un contexte d'internationalisation des problèmes (environnement, développement...) et supposant des analyses interstitielles.



## 4 • Analyse équipe par équipe

**Équipe 1 :** Département de Recherche Justice et Procès (DRJP)

**Nom du responsable :** M. Emmanuel JEULAND (en remplacement de M. Loïc CADIET)

**Effectifs :**

| <b>Effectifs de l'équipe</b>   | <b>Nombre au 30/06/2012</b> | <b>Nombre au 01/01/2014</b> | <b>2014-2018<br/>Nombre de<br/>produisants<br/>du projet</b> |
|--|-----------------------------|-----------------------------|--|
| <b>N1</b> : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés                             | 3                           | 3                           | 3  |
| <b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés                        |                             |                             |  |
| <b>N3</b> : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)       |                             |                             |  |
| <b>N4</b> : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)                            |                             |                             |  |
| <b>N5</b> : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.) |                             |                             |  |
| <b>N6</b> : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)     |                             |                             |  |
| <b>TOTAL N1 à N6</b>   | <b>3</b>                    | <b>3</b>                    | <b>3</b>   |

| <b>Effectifs de l'équipe</b>                                | <b>Nombre au 30/06/2012</b> | <b>Nombre au 01/01/2014</b> |
|---|-----------------------------|-----------------------------|
| Doctorants  | 37                          |                             |
| Thèses soutenues  | 5                           |                             |
| Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité   | 1                           |                             |
| Nombre d'HDR soutenues                                      | 1                           |                             |
| Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées | 3                           | 3                           |



## • Appréciations détaillées

### Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

La production scientifique produite par le DRJP est remarquable. Certes, les éléments quantitatifs annoncés (408 publications et productions) prennent en compte des chercheurs associés du DRJP rattachés à une autre université (et, par conséquent, non pris en compte dans le calcul des « producteurs »). Cependant, ces publications apportent indéniablement une contribution de premier ordre à la doctrine française de droit processuel. En outre, il ne s'agit pas d'une simple addition de travaux menés séparément par les membres de cette équipe. L'ancien et le nouveau responsable du DRJP rédigent ainsi un ouvrage commun de Droit judiciaire privé. Des chroniques sont également tenues conjointement par des membres du DRJP dans des revues juridiques majeures. Un projet collectif de revue (la revue de droit processuel) a été à l'étude ces dernières années, mais semble malheureusement devoir être abandonné en raison de la forte concurrence des revues en ce domaine.

Au-delà des travaux sur le droit processuel *stricto sensu*, le DRJP produit d'importantes publications sur les modes alternatifs de règlement des conflits et a entrepris des travaux transversaux avec d'autres équipes de l'IRJS : d'une manière encore inachevée sur les relations du droit des affaires et du droit processuel et d'une manière plus aboutie sur les relations entre le droit processuel et le droit du travail (avec le Département de Droit Social) ou le droit international (avec le Département d'Etudes des Relations Privées Internationales). Des travaux ont aussi été réalisés, en coopération avec (notamment) des historiens, des sociologues ou des géographes, sur les rapports de l'art et du procès, sur les liens entre la culture, la justice et le lien social ou encore sur la justice spatiale, les territoires et les lieux de justice. Le DRJP témoigne ainsi d'une capacité évidente à associer autour de ses thèmes de recherche des juristes d'autres spécialités ou encore des chercheurs non juristes. Cette pluridisciplinarité pourrait se renforcer dans les années à venir dans le cadre du PRES HESAM.

### Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

L'une des forces principales du DRJP est incontestablement sa forte visibilité à l'étranger. L'un de ses membres, responsable encore récemment de cette équipe, est co-directeur de la "section de droit processuel" de la Société de législation comparée, président de l'Association internationale de droit processuel, co-directeur de rédaction de la Revue internationale de droit processuel et membre de différents comités scientifiques ou éditoriaux de revues étrangères (Brésil, Canada, Japon). Il semble bien que ces diverses fonctions profitent à l'ensemble de l'équipe, au-delà de la personne directement concernée. Est également annoncée la création d'un Institut européen de droit processuel qui va d'abord prendre forme par la création annoncée d'un Observatoire européen sur l'administration de la justice. L'élaboration collective de "Principes européens de procédure civile transnationale" est aussi en projet. L'équipe reçoit, souvent, des chercheurs étrangers, professeurs invités et ses membres sont, également, sollicités par des universités étrangères.

Le DRJP dispose par ailleurs d'un espace numérique propre à partir du site de l'IRJS.

Enfin, il convient de relever que le DRJP a pu s'engager dans deux contrats de recherche : l'un avec l'ANR et en collaboration avec d'autres unités de recherche françaises sur l'administration de la justice ; l'autre, avec la Commission européenne et en collaboration avec des équipes étrangères, sur le droit processuel civil de l'Union européenne et la Justice en Europe.

### Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Le DRJP a établi des contacts étroits et privilégiés avec les milieux professionnels et notamment avec la magistrature. Il a d'abord mené des études innovantes sur des thèmes auxquels s'intéressent beaucoup les magistrats, de Paris comme de province : le management judiciaire et l'emploi des nouvelles technologies dans l'administration de la justice. Des rencontres annuelles de procédure civile sont en outre organisées avec la Cour de cassation, donnant lieu à publication d'ouvrages par IRJS Éditions. Par ailleurs, certains points précédemment relevés (à propos des productions et du rayonnement du DRJP) rendent tout autant compte de



sa place dans l'environnement social, économique et culturel. Mais, il peut être relevé, également, l'audition de certains membres de l'équipe dans le cadre de commissions de réforme auprès du Ministère de la Justice.

### Appréciation sur l'organisation et la vie de l'équipe

Comme toutes les autres équipes, le DRJP travaille de concert et de manière étroite avec la direction de l'IRJS. Les liens entre les individus composants cette équipe sont solides, et l'entente a pu être constatée lors de la discussion avec le comité.

### Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Le DRJP accueille deux Masters recherche (Théorie et pratique du procès, Sciences sociales de la justice) ainsi que plus d'une trentaine de doctorants rattachés à l'Ecole doctorale n°282 de droit privé. 4 thèses ont été soutenues pendant la période de référence.

Une réflexion actuellement en cours doit permettre un meilleur encadrement collectif des doctorants, par des rencontres régulières sous forme d'ateliers destinés à la présentation et à la discussion des recherches en cours ou récemment achevées (p. 504 de la partie bilan et p. 135 de la partie projet). Il reste encore à déterminer quels seront les rôles respectifs de l'IRJS et du DRJP dans ce projet (discussion à ce sujet lors de la visite). Il convient néanmoins de noter que l'emménagement du DRJP au Collège Sainte-Barbe permet, tout en leur fournissant une importante documentation, de regrouper les doctorants dans un même lieu de travail et donc de rompre l'isolement auquel ils pourraient être confrontés.

Peut-être souligner aussi l'investissement du responsable du centre dans la formation à la théorie du droit de l'ensemble des doctorants de l'IRJS (séminaire en collaboration avec un autre membre de l'équipe et un collègue membre d'un autre centre).

### Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Le projet de recherche du DRJP s'articule autour de six axes : les modes alternatifs de règlement des conflits et la contractualisation des institutions et des procédés de règlement des conflits (avec notamment la publication d'un ouvrage) ; le droit processuel interne (qui restera au centre de l'activité de cette équipe) ; le droit processuel européen, l'histoire, la mondialisation de la justice et le droit comparé de la procédure (avec, par exemple, la concrétisation d'un projet sur les Principes européens de procédure civile transnationale ainsi que la publication d'un ouvrage en anglais sur le contentieux des affaires) ; l'accès à la justice, la managérialisation de la justice et des nouvelles technologies (avec notamment la création d'un Observatoire européen sur l'administration de la justice) ; les rapports de droit procéduraux et la théorie du droit (avec, entre autres réalisations prévues, la publication d'un ouvrage ainsi que la réalisation d'un projet, avec l'UFR d'arts plastiques, sur « le procès de l'œuvre et l'œuvre en procès » ; enfin, la procédure et les liens substantiels, axe qui permettra de poursuivre la collaboration du DRJP avec d'autres équipes de l'IRJS.

Ce projet est à l'évidence pertinent. Il s'inscrit dans la continuité de ce que le DRJP produisait déjà tout en lui permettant d'aborder des domaines nouveaux. Sur chaque axe collaborent plusieurs membres de cette équipe, montrant ainsi qu'elle n'est pas une simple superposition d'individualités. La stratégie du DRJP se fonde sur une orientation internationale très marquée. Cette équipe, reconnue à l'étranger comme en France, pourra continuer à représenter un pôle majeur de la doctrine processualiste française.

### Conclusion

#### • Points forts et possibilités liées au contexte :

La production scientifique est de très grande qualité et représente l'un des éléments principaux de la doctrine française en droit processuel ; les liens avec les praticiens, et notamment les magistrats, sont étroits et privilégiés ; Les collaborations internationales sont importantes, à l'évidence soutenues par la notoriété des membres du DRJP ; les domaines de recherche sont cohérents et diversifiés. Le programme annoncé s'inscrit dans la continuité de ce qui a été entrepris tout en y apportant des dimensions nouvelles, par exemple sur les rapports entre le procès et la culture. Les membres de ce département publient en outre régulièrement des travaux conjoints et collaborent avec d'autres équipes de l'IRJS.



● **Points à améliorer et risques liés au contexte :**

La principale faiblesse du DRJP porte sur le nombre de ses membres, du moins si l'on se réfère à ceux qui ne sont pas en poste dans d'autres universités. Certes, ces membres extérieurs ont des liens étroits avec le DRJP, dont ils sont même issus, mais ils sont notoirement investis dans leur propre université et ne peuvent certainement pas avoir une disponibilité identique à celle qu'ils auraient en cas de mutation à l'Université Panthéon-Sorbonne. Une réflexion, d'ailleurs annoncée dans la documentation fournie, doit être menée sur l'encadrement collectif des doctorants, en lien avec ce que pourrait mettre en place la structure d'ensemble (IRJS).

● **Recommandations :**

Le DRJP ne peut qu'être encouragé à se renforcer par l'arrivée d'autres enseignants-chercheurs. Si des recrutements n'étaient guère envisageables, à court terme, en procédure civile à l'Université Panthéon-Sorbonne, des spécialistes d'autres branches du droit entrant dans le champ disciplinaire de cette équipe pourraient éventuellement le rejoindre. Le document transmis à l'AERES (partie projet pp. 134 et 138) souligne d'ailleurs la volonté, confirmée lors de la visite, de prolonger la comparaison des procédures non seulement sur un plan international mais aussi au plan interne entre le contentieux pénal, constitutionnel, administratif, civil...



**Équipe 2 :** Sorbonne Affaires

**Nom du responsable :** M. Paul Le CANNU

**Effectifs :**

| <b>Effectifs de l'équipe</b>   | <b>Nombre au 30/06/2012</b> | <b>Nombre au 01/01/2014</b> | <b>2014-2018<br/>Nombre de<br/>produisants<br/>du projet</b> |
|--|-----------------------------|-----------------------------|--|
| <b>N1</b> : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés                             | 11                          | 11                          | 11   |
| <b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés                        |                             |                             |  |
| <b>N3</b> : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)       |                             |                             |  |
| <b>N4</b> : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)                            |                             |                             |  |
| <b>N5</b> : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.) |                             |                             |  |
| <b>N6</b> : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)     |                             |                             |  |
| <b>TOTAL N1 à N6</b>   | <b>11</b>                   | <b>11</b>                   | <b>11</b>  |

| <b>Effectifs de l'équipe</b>                                | <b>Nombre au 30/06/2012</b> | <b>Nombre au 01/01/2014</b> |
|---|-----------------------------|-----------------------------|
| Doctorants  | 89                          |                             |
| Thèses soutenues  | 7                           |                             |
| Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité   |                             |                             |
| Nombre d'HDR soutenues                                      |                             |                             |
| Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées | 10                          | 10                          |

## Appréciations détaillées

### Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

L'activité du Département Sorbonne Affaires est structurée en six domaines : sociétés, procédures collectives, pratiques anticoncurrentielles et concentrations, pratiques restrictives de concurrence et pratiques déloyales, droit comparé des affaires et droit du commerce international ; chaque département est sous la "responsabilité" d'un chercheur. Les publications de l'équipe sont importantes en nombre et de grande qualité. On y trouve d'abord plusieurs ouvrages publiés dans des collections réputées et qui font autorité (Droit



des sociétés Dalloz et Monchrestien, Droit des obligations LGDJ, Instruments de paiement Dalloz, Droit international et européen des sociétés Monchrestien). Les membres du département ont ensuite participé à la rédaction d'ouvrages collectifs (collections Lamy et Dalloz). Sont référencées enfin de très nombreuses publications dans des revues périodiques (plus de trois cents articles de doctrines, commentaires de décisions) ainsi que des chroniques (Revue trimestrielle de droit des contrats, de droit financier, de droit commercial, de droit civil, concurrence, revue de droit des sociétés, revue de droit bancaire et financier, sommaires commentés droit des procédures collectives Dalloz). On peut considérer que toute information significative relevant du domaine du département a fait l'objet d'une publication par un chercheur faisant autorité dans un support renommé. Une partie des publications a été faite en langue étrangère (anglais et allemand).

Pour les raisons exposées ci-dessus, on peut qualifier la production scientifique du département d'exceptionnelle.

### Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Les membres du département ont des responsabilités éditoriales dans des revues (Direction scientifique Lamy droit des contrats, Bulletin Joly droit des sociétés, RTD européen, revue concurrence, direction de l'encyclopédie Joly droit des sociétés, direction de la collection de thèses Lextenso). Par ailleurs la mission de rédaction de chroniques dans les revues trimestrielles (voir ci-dessus) témoigne du rayonnement des chercheurs membres du département.

Le département a organisé plusieurs colloques dont trois en partenariat avec les universités d'Oxford, de Munich et de Londres, ainsi qu'un concours de plaidoirie (Oxford french law moot). Plusieurs études ont été réalisées à la demande du Parlement Européen et de la Commission Européenne. Les membres du département ont participé à la création du réseau Trans Europe Experts et participent à son fonctionnement. Des professeurs appartenant au département assurent des enseignements à l'étranger (Munich, Cologne, Bucarest, Le Caire) ou ont été détachés dans des universités étrangères (Rome La Sapienza, Oxford).

### Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Le département cite dans le rapport d'auto-évaluation (p. 422) un certain nombre de collaborations avec le Parlement européen, la Commission, la Cour de cassation, le Conseil d'état, l'Autorité de la concurrence, le ministère de l'économie et des finances, l'ENM, l'association des tribunaux de commerce, le CFPN, le conseil national des administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires. Il est précisé que ces collaborations s'expriment dans les travaux des membres.

On peut cependant regretter que ne soit pas précisée la nature des relations avec ces institutions ou organismes (participation à des commissions, conseils par exemple).

Le département a organisé des formations à destination de professionnels du droit (ENM pour les magistrats, petits-déjeuners Sorbonne Affaires en droit des sociétés, ateliers concurrence, consommation, DSN pour les notaires, association pour l'enseignement du droit des entreprises en difficulté), ce qui correspond à l'activité normale d'un département dédié au droit des affaires.

### Appréciation sur l'organisation et la vie de l'équipe

Lors de la visite du comité, le directeur était absent, et la personne qui l'a remplacé n'était manifestement, malgré sa bonne volonté évidente, pas -ou peu- au courant des implications de la visite. Le flou ayant entouré ladite visite, auquel il faut ajouter des fiches individuelles curieusement remplies, suggère une certaine distance entre les chercheurs ou des liens assez lâches.

### Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

L'équipe est rattachée à l'Ecole doctorale n°282 de droit privé. Le document fourni par le département fait état de sept soutenances de thèses durant la période de référence (p. 425), ce qui est faible. Au cours de l'entretien, le chiffre de 15 a été avancé. Le lien avec les masters 2 de droit des affaires de l'université



n'apparaît pas directement. On relèvera cependant que les membres du département dirigent six masters 2 et sont très impliqués dans les enseignements tout au long du cursus Licence et Master.

### Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Le projet manifeste la volonté de poursuivre dans la voie actuelle et avec la structure existante. Les six divisions recourent effectivement les grandes problématiques du droit des affaires et correspondent à l'actualité de l'économie. L'orientation de la recherche autour du développement durable et de la responsabilité sociale est certainement d'actualité, mais le document reste évasif sur la mise en œuvre concrète.

### Conclusion

#### **Points forts et possibilités liées au contexte :**

Le principal point fort de cette équipe est la qualité de ses membres, dont la notoriété est de nature à rejaillir de manière fort positive sur l'ensemble de l'équipe et de l'unité de recherche. Sorbonne affaires, outre par la qualité de ses productions et l'attractivité qui en découle, est parvenue à s'imposer comme un interlocuteur privilégié des instances nationales et européennes du secteur concerné.

#### **Points à améliorer et risques liés au contexte :**

La notoriété des individus, soulignée ci-dessus, ne devrait pas occulter la nécessité, au sein d'une équipe, de mener des travaux collectifs. S'ajoute à ce risque d'individualisation le départ de certains membres qui pourrait être préjudiciable à l'équipe. De manière générale, une équipe dont le niveau d'excellence est relevé doit, en partenariat avec les tutelles, réfléchir à la question du recrutement, à moyen et long terme.

#### **Recommandations :**

Au travers du renouvellement d'une partie des membres, il faudrait définir un projet et un mode de fonctionnement plus collectif, en incluant les étudiants de masters 2 et les doctorants. La visite a manifestement mis l'accent sur la nécessité pour cette équipe, dont l'excellence a été par ailleurs reconnue, de mieux organiser sa gouvernance. Une organisation plus lisible serait un atout de plus, non négligeable et de nature à rejaillir sur la qualité des travaux collectifs notamment.



**Équipe 3 :** Droit du patrimoine et de la famille (DPF)

**Nom du responsable :** M<sup>me</sup> Anne-Marie LEROYER

Effectifs

| Effectifs de l'équipe  | Nombre au 30/06/2012 | Nombre au 01/01/2014 | 2014-2018<br>Nombre de producteurs du projet |
|--|----------------------|----------------------|--|
| <b>N1</b> : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés                             | 10                   | 10                   | 10   |
| <b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés                        |                      |                      |  |
| <b>N3</b> : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)       |                      |                      |  |
| <b>N4</b> : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)                            |                      |                      |  |
| <b>N5</b> : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.) |                      |                      |  |
| <b>N6</b> : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)     |                      |                      |  |
| <b>TOTAL N1 à N6</b>   | <b>10</b>            | <b>10</b>            | <b>10</b>                                    |

| Effectifs de l'équipe                                       | Nombre au 30/06/2012 | Nombre au 01/01/2014 |
|---|----------------------|----------------------|
| Doctorants  | 123                  |                      |
| Thèses soutenues  | 34                   |                      |
| Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité   |                      |                      |
| Nombre d'HDR soutenues                                      |                      |                      |
| Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées | 9                    | 9                    |

## • Appréciations détaillées

### Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

Le département Droit du Patrimoine et de la Famille (DPF) couvre désormais l'intégralité du droit patrimonial au plan interne, européen et international, en droit privé, incluant le nouveau champ disciplinaire des personnes et de la famille. La politique de recrutement et également le changement de direction témoignent de cette volonté d'orientation générale donnée aux travaux de ses membres : droit des contrats et des affaires, droit des transports, droit des sûretés, droit de la propriété intellectuelle, droit des biens, droit notarial, droit des personnes et de la famille.



Le champ de la production scientifique rend de prime abord le département très proche du département de droit privé. Ceci a conduit à s'interroger sur les difficultés d'ajustement avec ce département sous l'angle de la thématique de recherche. L'entretien avec l'AERES a cependant révélé que ce dernier est davantage orienté en droit des obligations et de la responsabilité. Le critère patrimonial reste la clé de compréhension et d'unité du département du patrimoine et de la famille, il est un critère d'unification et de spécification de l'équipe de recherche, avec une volonté de visibilité accrue du droit de la famille. Toutefois, les travaux spécialisés de certains membres du DPF s'insèrent difficilement dans cette orientation désormais tournée vers le droit patrimonial et le droit de la famille. Lors de l'audition, les relations avec le CRDP sont présentées comme étant de l'ordre de la collaboration régulière ; l'existence de deux centres de recherche dont les domaines se chevauchent partiellement est présentée comme la résultante de l'histoire de ces centres et comme permettant de mieux répartir les charges administratives tout en conjuguant les forces.

En ce qui concerne la production scientifique, celle-ci est de très grande qualité, les membres de l'équipe étant, sur les thématiques abordées, « référent » au niveau national et aussi international. La somme des publications (articles, contributions, communication, ouvrages, directions d'ouvrages) se situent autour de trois cents dans les meilleures revues et chez les maisons d'éditions les plus connues.

### Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Le DPF est par la qualité de ses membres et les responsabilités prises par ceux-ci un département dont le rayonnement académique est manifeste.

Le rayonnement est révélé notamment par les directions éditoriales, (par ex., un professeur dirigeant la Revue Contrats), mais également par les demandes d'expertise, notamment gouvernementales, adressées à certains de leurs membres, ainsi sur le projet de mariage entre personnes du même sexe l'audition d'un membre de l'équipe. Les membres de l'équipes sont membres de multiples sociétés savantes (entre autres, Association Henri Capitant ; Association française d'arbitrage ; Académie de Marine ; Société de Législation comparée ; présidence de la Société française de droit aérien et spatial ; Fondation national de droit patrimonial...).

L'attractivité pour les étudiants est révélée notamment par l'existence de divers partenariats, telle que la participation du DPF aux activités de la « Fédération nationale de droit du patrimoine » créée en 2010 à l'initiative de certains membres, ainsi que l'initiation d'un partenariat avec HEC.

Enfin, l'équipe accueille régulièrement des professeurs étrangers invités et ses membres sont tout aussi régulièrement invités dans des universités étrangères pour des conférences et séminaires.

### Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Le DPF travaille de façon habituelle avec la Chambre des notaires de Paris, certaines écoles de commerce, et plus récemment, dans la perspective énoncée de pluridisciplinarité et de couverture du champ éthique, avec le Collège des Bernardins. Les thématiques nouvelles que souhaite développer le département, en particulier dans le champ de la psychanalyse et du droit, de la bioéthique (projet Societic, v. Projet, p. 63), mais aussi de l'économie appliquée à la question familiale, ouvrent de riches perspectives sur l'environnement social, économique et culturel.

Peu développées au titre du bilan, et encore, pour partie, au stade de projet, ces évolutions méritent d'être renforcées.

### Appréciation sur l'organisation et la vie de l'équipe

L'équipe est, de toute évidence, très soudée autour de son directeur et par un fonctionnement participatif et consensuel adapté. Comme pour la plupart des autres équipes, les liens avec la direction de l'IRJS sont établis de manière claire et précise.



## Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Le bilan du DPF, rattaché à l'Ecole doctorale n°282 de droit privé, est convaincant concernant ce critère en raison de la dynamique développée auprès des étudiants de M2 (5 Master 2 sont rattachés à l'équipe) et des doctorants.

Le nombre de contrats doctoraux est satisfaisant. On peut toutefois s'étonner que toute liberté soit laissée aux doctorants quant au choix de leur centre de rattachement, alors même que leur directeur de recherches est quant à lui / elle clairement rattaché(e) au DPF. Une plus grande cohérence serait peut-être souhaitable sur ce point.

Les colloques organisés à l'initiative des M2 sont réguliers sur la période considérée, parfois en collaboration avec un autre centre de l'IRJS : Févr. 2010, M2 Ingénierie juridique et fiscale du patrimoine : « Vers un patrimoine professionnel d'affectation » -16 mars 2010 : M2 Droit notarial, « La famille de l'entrepreneur individuel », en collaboration avec la Chambre des notaires de Paris et le Département Sorbonne affaires. -20 mai 2010, M2 Ingénierie juridique et fiscale du patrimoine : « La réforme de la fiscalité du patrimoine » -27 mai 2010 : M2 Droit du patrimoine : « L'entrepreneur individuel à responsabilité limitée » - 28 juin 2010, « Hommage au professeur Claude COLOMBET », M2 Propriété industrielle et artistique -26 nov. 2010 -8 juin 2011 : « Que reste-t-il du principe d'égalité des créanciers ? » En lien avec le département Sorbonne affaires - Mai 2012 : Master 2 droit notarial : « La réforme de la fiscalité avec les lois de finances 2011 » - Mai 2012 : Master 2 Droit de la propriété intellectuelle : « L'actualité du droit de la propriété intellectuelle » - Juin 2012, Master 2 Droit du patrimoine : « Les modes alternatifs de règlement des litiges, conciliation, médiation conventionnelle ». Ces colloques sont un lieu d'échanges de réflexion sur des thèmes d'actualité et aussi de rencontre avec les professionnels du droit, particulièrement intéressant pour les étudiants de M2 et les doctorants.

La nouvelle dynamique des Ateliers, initiée par l'un des membres depuis octobre 2011, permet de donner un élan réel à la nouvelle perspective de recherches du DPF en associant les jeunes doctorants chercheurs. Ces ateliers sont en outre régulièrement organisés en collaboration avec le CRDP ; ils permettent à des étudiants de plusieurs M2 et à des doctorants de s'associer pour préparer chaque manifestation.

## Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Le projet par le DPF consiste, à partir des axes forts du département en matière du domaine patrimonial, à s'ouvrir à des projets transversaux, que ce soit avec les axes de recherche de l'IRJS avec lequel il fait corps, notamment SOCIETIC, ou avec les nouvelles perspectives développées précédemment du droit de la famille et des personnes.

Les axes forts du département, les biens, les contrats, les sûretés, le notariat sont conservés et donnent lieu à une forte visibilité internationale (Projet, p. 66). Des échanges avec le Japon ont notamment été initiés, en particulier en droit des successions pour toute la problématique relative aux mandats de protection future ou post-mortem. Un autre projet est à l'étude avec la Corée du Sud, portant notamment sur la question de l'obligation alimentaire.

La stratégie est nécessairement pluridisciplinaire et convainc par les projets en cours et la politique de recrutement au sein du département.

## Conclusion

### • Points forts et possibilités liées au contexte :

La production scientifique est de très grande qualité, diversifiée en droit patrimonial, droit de la famille et des personnes, droit des contrats. Des colloques sont également régulièrement organisés sous l'égide du DPF. Les liens avec les doctorants et les étudiants de M2 sont forts, pertinents et réguliers. Les collaborations internationales sont en train de se développer, au travers de missions d'expertise au Japon et en Corée du Sud et du dynamisme de l'un de ses membres au sein de l'association TEE. Le DPF est ouvert à des collaborations avec d'autres centres de l'IRJS (CRDP, Sorbonne affaires, DRJP), ce qui atteste de sa volonté de s'inscrire pleinement dans l'IRJS.



● **Points à améliorer et risques liés au contexte :**

La délimitation difficile entre les domaines d'intérêts du DPF et ceux du CRDP, bien que l'on perçoive de toute évidence que le premier s'intéresse plus particulièrement au droit patrimonial et au droit de la famille-personnes, le second plus particulièrement au droit de la responsabilité civile. Mais des chevauchements de spécialités demeurent.

L'absence de contrats de recherche financés par des budgets extérieurs à l'université Paris 1 (mais la rapprochement avec le collège des Bernardins pourrait donner lieu au financement de thèses).

● **Recommandations :**

Le DPF doit être encouragé à poursuivre dans cette voie d'ouverture vers le droit de la famille et des personnes, permise par de judicieux recrutements au cours de ces dernières années, tout en conservant un axe droit patrimonial fort, mis en avant par d'autres membres du département.

Il doit également être encouragé à renforcer ses liens avec le monde professionnel et à rechercher des financements extérieurs pour développer ses activités.



**Équipe 4 :** Centre de recherche en droit privé (CRDP)

**Nom du responsable :** M. Patrice JOURDAIN et M<sup>me</sup> Anne GUÉGAN-LÉCUYER

Effectifs

| <b>Effectifs de l'équipe</b>   | <b>Nombre au 30/06/2012</b> | <b>Nombre au 01/01/2014</b> | <b>2014-2018<br/>Nombre de<br/>produisants<br/>du projet</b> |
|--|-----------------------------|-----------------------------|--|
| <b>N1</b> : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés                             | 4                           | 4                           | 4  |
| <b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés                        |                             |                             |  |
| <b>N3</b> : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)       |                             |                             |  |
| <b>N4</b> : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)                            | 1                           | 1                           | 1  |
| <b>N5</b> : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.) |                             |                             |  |
| <b>N6</b> : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)     |                             |                             |  |
| <b>TOTAL N1 à N6</b>   | <b>5</b>                    | <b>5</b>                    | <b>5</b>   |

| <b>Effectifs de l'équipe</b>                                | <b>Nombre au 30/06/2012</b> | <b>Nombre au 01/01/2014</b> |
|---|-----------------------------|-----------------------------|
| Doctorants  | 9                           |                             |
| Thèses soutenues  | 4                           |                             |
| Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité   |                             |                             |
| Nombre d'HDR soutenues                                      | 2                           |                             |
| Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées | 3                           | 3                           |



## • Appréciations détaillées

### Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

Le CRDP inscrit sa politique générale, bilan et projet, dans la continuité de l'excellence qui a été la sienne depuis sa fondation. Malgré l'appellation de « droit privé » qui s'explique pour des raisons historiques, les travaux de ses membres portent essentiellement sur le droit des obligations et, plus particulièrement, sur le droit de la responsabilité civile. C'est dans cette discipline qu'est reconnue au niveau national la qualité de sa recherche, en particulier à travers les volumes du Traité de droit civil, initiés par un membre, qui sont aujourd'hui réactualisés par le directeur, et par la chronique en responsabilité civile, tenue à la Revue trimestrielle de droit civil par le même directeur.

Cette reconnaissance nationale explique le grand nombre de thèses de qualité traitant de la responsabilité civile rattachées au CRDP. Elle explique également la reconnaissance internationale du CRDP et justifie qu'il soit à la pointe dans les projets européens en la matière (TEE, GRECA) comme dans l'étude des nouvelles formes de responsabilité (responsabilité environnementale).

En droit de la responsabilité civile, le CRDP constitue sans doute un des meilleurs et des plus performants centres de recherche français. Il couvre d'abord l'analyse doctrinale, à travers le Traité de droit civil, publié à la LGDJ, dont le volume « effets de la responsabilité » a été réédité par le directeur. Il couvre ensuite la dimension pédagogique de la matière, en particulier à travers l'ouvrage Les principes de la responsabilité civile, publié chez Dalloz et fréquemment réédité, qui constitue un classique incontournable pour les étudiants. Le CRDP couvre également la recherche doctorale. Plusieurs thèses consacrées au droit de la responsabilité civile, qui ont eu une grande diffusion et ont été publiées, ont été préparées et soutenues au sein du CRDP (cf. entre autres, La garde d'autrui, LGDJ, 2010; L'éviction de l'article 1382 en matière extra-contractuelle, LGDJ, 2007). Il faut enfin signaler que le CRDP organise de nombreux colloques nationaux comme internationaux et s'inscrit dans plusieurs réseaux européens auxquels il a apporté des contributions décisives qui ont été largement diffusées (exemple: Le droit français de la responsabilité civile confronté aux projets d'harmonisation, IRJS éditions, 2012). En matière de production scientifique, le CRDP a trouvé un excellent équilibre entre la valorisation de la recherche collective et l'épanouissement de la recherche individuelle de chacun de ses membres. Un membre du centre a également pris en charge le volet droit comparé d'un projet GIP Mission droit et justice relatif à "la déjudiciarisation des grandes catastrophes". Il serait souhaitable que la recherche de financements extérieurs soit développée, par exemple grâce à l'implication de plusieurs membres du centre (y compris des doctorants) dans un projet GIP qui serait pris en charge par le CRDP. L'investissement du CRDP dans les axes communs de l'IRJS semble par ailleurs encore à l'état de projet et mériterait également une attention particulière de ses membres.

Si le droit de la responsabilité civile constitue le terrain de prédilection du CRDP, son apport doctrinal dans d'autres branches du droit privé n'est pas négligeable, comme en témoignent les publications de ses chercheurs en droit européen des contrats ou en droit de la promotion immobilière. La publication de l'ouvrage La prescription extinctive en droit comparé, publié en 2010 chez Bruylant est emblématique de cette richesse doctrinale diversifiée. Le CRDP entend également développer en 2013 une réflexion sur l'action de groupe (colloque) et une autre sur les antennes-relais - en collaboration avec le CERDEAU (autre équipe de l'IRJS).

### Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

La diffusion des recherches du CRDP intervient dans les principales revues juridiques françaises (Dalloz, Semaine juridique, Revue trimestrielle de droit civil, Revue Lamy de droit civil, Revue des contrats...). Mais ces recherches sont également diffusées par des éditeurs étrangers (exemple: Bruylant), ce qui atteste de leur rayonnement. Le CRDP a joué un rôle important dans la mise en place et le développement du GRECA (Groupe de recherche en responsabilité civile et assurance) et intervient dans les projets développés en droit de la responsabilité civile dans le cadre de Trans Europe Experts (TEE).

De nombreux professeurs étrangers ont été associés aux recherches et aux enseignements du CRDP (P. WESNER, P. DESLAURIERS, M. HAMOUDA, T. NAKAHARA...).



Un séminaire de droit comparé des obligations a été co-organisé par le CRDP avec l'Université de Louvain-la-neuve (Belgique) en 2012. Ce séminaire qui a eu beaucoup de succès doit être pérennisé. Il traduit le rayonnement international du CRDP et sa volonté d'impliquer les jeunes chercheurs du département dans ce rayonnement.

En outre, annuellement depuis une quinzaine d'années, le CRDP organise un colloque franco-tunisien avec l'Université de Sfax, sur divers thèmes de droit des obligations.

### Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Le CRDP participe régulièrement à des formations organisées pour les praticiens du droit, avocats ou notaires, mises en place par les maisons d'édition privées (Lexisnexis, Commundi) ou les écoles professionnelles (Ecole des avocats de Rennes, Avocat des barreaux du grand est). Les membres du CRDP participent à différents jurys de recrutement des professionnels du droit (pré-Capa, CAPA...).

L'organisation de petits-déjeuners débats sur des questions d'actualité, confrontant universitaires et praticiens, permet de développer les contacts des jeunes chercheurs - en particulier les étudiants de M2, avec les praticiens, sur des thèmes très divers (affaire Erika, mariage pour tous, droit pénal, bioéthique ...), parfois en collaboration étroite avec d'autres centres de l'IRJS (notamment le DPF).

Le CRDP a participé à une mission Droit et Justice sur "la déjudiciarisation des grandes catastrophes" qui traduit ses liens avec les pouvoirs publics et son implication dans les préoccupations de la société d'aujourd'hui.

Il faut ajouter que les membres du CRDP sont impliqués dans diverses instances nationales représentatives (Conseil national des universités).

Malgré ce fort ancrage dans le monde professionnel, on peut regretter que le CRDP ne développe pas davantage ses liens avec le monde de l'assurance, proche de ses thèmes de recherches liés au droit de la responsabilité civile.

### Appréciation sur l'organisation et la vie de l'équipe

L'équipe est soudée autour de son directeur, qui s'est adjoint les services d'une co-directrice. L'entretien avec le comité a pu laisser transparaître une organisation claire et adaptée, une entente évidente entre des membres désireux de travailler ensemble.

### Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

4 thèses ont été soutenues dans le cadre du CRDP, rattaché à l'Ecole doctorale n°282 de droit privé, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et 9 sont en cours. Parmi les docteurs en droit ayant soutenu depuis cette date, plusieurs ont été inscrits sur les listes de qualification aux fonctions de Maître de conférences par le CNU.

Un des axes majeurs de la politique du CRDP est de s'appuyer sur les projets des jeunes chercheurs, en particulier doctorants. Ces derniers peuvent à tout moment proposer des projets de recherche (colloques, séminaires de recherche, conférence-débat) pour le développement desquels le CRDP leur offre dans la mesure de ses possibilités des moyens matériels et humains. Des jeunes chercheurs du CRDP ont effectués des séjours de recherche au Max Planck Institut.

Le Master 2 rattaché au CRDP constitue un des fleurons de la politique de recherche du département. Les doctorants, pour la plupart issus de ce Master, lors des entretiens, ont manifesté le souci des enseignants chercheurs du CRDP de les associer à leurs recherches et de s'efforcer de leur trouver un débouché professionnel.



## Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Le projet du CRDP s'inscrit naturellement dans le prolongement des riches activités académiques développées les années précédentes. Mais il propose des axes nouveaux et originaux qui peuvent se rattacher à cette stratégie traditionnelle.

Si le CRDP propose de continuer des activités de recherches dans les différents secteurs du droit privé, en particulier le droit des obligations, il propose d'investir d'une manière plus déterminante des champs scientifiques en lien avec des préoccupations sociétales, comme le droit de l'environnement par exemple.

De même, si le CRDP était déjà investi dans bon nombre d'actions au niveau européen ou international, de nouvelles impulsions seront données à ces initiatives internationales qui seront approfondies (séminaire co-organisé avec l'université de Louvain-la-neuve) alors que d'autres seront initiées (projets avec l'Université du Luxembourg ou l'Université Saint Jacques de Compostelle).

En outre, le CRDP entend profiter de son appartenance à l'IRJS pour monter plusieurs projets scientifiques avec les autres composantes de la structure, en particulier des projets de colloques communs.

## Conclusion

### ● Points forts et possibilités liées au contexte :

La production scientifique est de grande qualité, centrée sur le droit de la responsabilité civile mais pas seulement. Le CRDP parvient ainsi à conserver une ouverture, recherchée, sur l'ensemble du droit privé, ce qui correspond également à la diversité de spécialisations de ses membres. Il s'agit d'une équipe de chercheurs forte de par ses membres, nombreux, et de par leur implication dans le centre. Les collaborations internationales sont développées et tendent à se pérenniser, spécialement au niveau européen et avec la Tunisie. Les liens avec les professionnels du droit existent au travers de l'organisation régulière de petits-déjeuners sur des thèmes variés, ouverts aux doctorants et aux étudiants de M2 ainsi qu'à un public de professionnels du droit.

### ● Points à améliorer et risques liés au contexte :

La délimitation est difficile entre les domaines d'intérêts du DPF et ceux du CRDP, bien que l'on perçoive de toute évidence que le premier s'intéresse plus particulièrement au droit patrimonial et au droit de la famille-personnes, le second plus particulièrement au droit de la responsabilité civile. Mais des chevauchements de spécialités demeurent. On peut regretter l'absence de contrats de recherche financés par des budgets extérieurs à l'université Paris 1, qui pourraient permettre notamment aux doctorants du centre de participer à des projets de recherche collectifs.

### ● Recommandations :

Le CRDP doit être encouragé à poursuivre dans cette voie d'ouverture sur l'ensemble du droit privé, et d'ouverture à l'international.

Il doit également être encouragé à renforcer ses liens avec le monde professionnel, à rechercher des financements extérieurs pour développer ses activités, et à s'inscrire clairement dans un ou des axes communs de recherche de l'IRJS.



**Équipe 5 :** Sorbonne Finances

**Nom du responsable :** M. Alain COURET

**Effectifs**

| <b>Effectifs de l'équipe</b>   | <b>Nombre au 30/06/2012</b> | <b>Nombre au 01/01/2014</b> | <b>2014-2018<br/>Nombre de producteurs du projet</b> |
|--|-----------------------------|-----------------------------|--|
| <b>N1</b> : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés                             | 6                           | 6                           | 6  |
| <b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés                        |                             |                             |  |
| <b>N3</b> : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)       |                             |                             |  |
| <b>N4</b> : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)                            |                             |                             |  |
| <b>N5</b> : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.) |                             |                             |  |
| <b>N6</b> : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)     |                             |                             |  |
| <b>TOTAL N1 à N6</b>   | <b>6</b>                    | <b>6</b>                    | <b>6</b>   |

| <b>Effectifs de l'équipe</b>                                | <b>Nombre au 30/06/2012</b> | <b>Nombre au 01/01/2014</b> |
|---|-----------------------------|-----------------------------|
| Doctorants  | 68                          |                             |
| Thèses soutenues  | 9                           |                             |
| Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité   |                             |                             |
| Nombre d'HDR soutenues                                      |                             |                             |
| Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées | 5                           | 5                           |

## • **Appréciations détaillées**

### **Appréciation sur la production et la qualité scientifique**

La liste des publications des membres du département occupe une dizaine de pages, soit plus de cent références (articles, chroniques, communications dans les meilleures revues entrant dans la liste AERES). Plusieurs ouvrages de référence y figurent, souvent en co-rédaction avec d'autres auteurs (Précis de droit financier, Traité de droit du commerce extérieur, Droit des sociétés cotées, Mélanges Association Européenne Droit Bancaire Financier). Le département est, en outre, à l'origine de la publication des Mélanges "les défis actuels du droit financier". La production scientifique de l'équipe est de très grande qualité sur une thématique de recherche "pointue" dont elle sait développer les aspects prospectifs.



### Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Les membres du département sont membres de comités scientifiques de plusieurs revues reconnues (Revue trimestrielle de droit financier, Bulletin Joly Société, Revue des sociétés, RIDE, Petites Affiches) et en dirigent certaines (Bulletin Joly Bourse, Revue de droit bancaire et financier). Le département a établi des coopérations avec Le Max Planck Institut de Hambourg, les universités Tsinghua de Pékin et Luiss de Rome ainsi que l'université de Nimègue. Un accord a été signé avec l'université de Jeddah. Des publications ont été réalisées en anglais (The current challenges of financial law). Dans le cadre du labex "Régulation financière" dont le département est membre, des chercheurs de réputation mondiale ont donné des conférences. Les membres du département ont très certainement un rayonnement important national et international.

### Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Le département est membre d'un labex créé avec l'ESCP, le CNAM, l'ENA, l'ENASS, dont l'objet est la régulation financière. Pour le reste, le lien avec l'environnement économique et social n'est pas explicité dans le dossier, même si on le devine fort du fait de la forte activité des membres du département. Sorbonne Finances est un lieu de recherche intellectuelle mais aussi une « place » où chercheurs et acteurs économiques se rencontrent et collaborent efficacement.

### Appréciation sur l'organisation et la vie de l'équipe

L'équipe paraît fonctionner dans un vrai esprit de collégialité, de façon consensuelle, soudée autour de son directeur. Comme pour la plupart des autres équipes, le lien avec les directrices de l'IRJS est clair et sans ambiguïté.

### Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Il n'y a pas d'informations sur cette question dans le dossier mais la visite a permis au comité de constater que, à l'instar de ce qu'il se fait dans les autres équipes de l'IRJS, le souci des doctorants est réel et se manifeste au travers diverses activités (les petits-déjeuners et les séminaires de thèses notamment). Les doctorants ont exprimé tout le confort matériel et scientifique qui étaient les leurs au sein de Sorbonne Finances.

9 thèses ont été soutenues pendant la période de référence et deux Master 2 (Droit bancaire et Financier ; Droit Financier) sont rattachés à l'équipe.

### Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Le projet est détaillé dans le document et consiste pour l'essentiel à continuer dans la direction actuelle. Une orientation plus internationale est évoquée ainsi qu'un regroupement avec d'autres centres ayant pour objet le droit financier.

La réflexion est certainement fondée car le département est en l'état composé de chercheurs proches pour certains de l'âge de la retraite et ayant de nombreuses activités. La mise en œuvre du projet supposera le recrutement de nouveaux membres.

### Conclusion

#### ● Points forts et possibilités liées au contexte :

Le principal point fort de cette équipe est la forte notoriété des membres et une publication de très grande qualité. S'y ajoutent des domaines d'actualité dont les enjeux sont majeurs et la participation à un labex. Sorbonne Finances a su créer une véritable spécialité et la développer dans le sens de l'excellence.



- **Points à améliorer et risques liés au contexte :**

L'orientation internationale des travaux pourrait être améliorée. Le contexte pousse également l'équipe à renouveler ses membres, sous peine de baisse d'effectifs.

- **Recommandations :**

Au travers le renouvellement des membres au prix de négociations indispensables avec les tutelles de l'université, il est recommandé de mettre en place un réel projet collectif. L'excellence de Sorbonne Finances peut atteindre un palier supplémentaire avec une hausse des effectifs.



**Équipe 6 :** Département de droit social (DDS)

**Nom du responsable :** M. Jean-François AKANDJI-KOMBÉ et M. Arnaud MARTINON

Effectifs

| Effectifs de l'équipe  | Nombre au 30/06/2012 | Nombre au 01/01/2014 | 2014-2018<br>Nombre de producteurs du projet |
|--|----------------------|----------------------|--|
| <b>N1</b> : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés                             | 14                   | 14                   | 14   |
| <b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés                        |                      |                      |  |
| <b>N3</b> : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)       |                      |                      |  |
| <b>N4</b> : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)                            | 2                    | 3                    | 3  |
| <b>N5</b> : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.) |                      |                      |  |
| <b>N6</b> : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)     |                      |                      |  |
| <b>TOTAL N1 à N6</b>   | 16                   | 17                   | 17   |

| Effectifs de l'équipe                                       | Nombre au 30/06/2012 | Nombre au 01/01/2014 |
|---|----------------------|----------------------|
| Doctorants  | 31                   |                      |
| Thèses soutenues  | 10                   |                      |
| Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité   |                      |                      |
| Nombre d'HDR soutenues                                      |                      |                      |
| Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées | 9                    | 9                    |

## • Appréciations détaillées

### Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

La richesse du DDS, c'est surtout la qualité, la quantité et la diversité des travaux et publications de ses membres. En effet, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 30 juin 2012, ce sont 575 publications qui apparaissent, au titre des activités du DDS, dans le bilan de l'IRJS. Même si l'on retire celles qui sont étrangères ou éloignées du droit social, il en reste encore plus de 500, soit le plus grand nombre de publications de tous les départements de l'unité de recherche. Ces recherches, dont un grand nombre a été publié dans les plus



prestigieuses revues juridiques françaises, couvrent la totalité du champ du droit social, non seulement en droit interne mais aussi en droit international, en droit européen et en droit comparé, qu'il s'agisse du droit du travail ou de la protection sociale. Le département Droit social couvre l'intégralité du champ du social : droit des relations individuelles et collectives de travail, droits européens du travail, droit international du travail et droit du travail international, droit de la protection sociale, la RSE, et le droit social comparé (spécialement Allemagne, Royaume-Uni, Espagne, Italie et des Etats d'Amérique du sud). Sa production scientifique est, d'un point de vue quantitatif, la plus importante et de loin de tous les départements de l'IRJS en valeur absolue ; en valeur relative - c'est-à-dire, par an et par chercheur -, elle se situe parmi les plus importantes avec Sorbonne fiscalité, Sorbonne affaires et le Département de droit du patrimoine et de la famille. Et la qualité de sa recherche est également d'un excellent niveau puisque, parmi les chercheurs du DDS, figurent certaines des plus prestigieuses signatures de la doctrine française en droit social. A cela s'ajoute le fait que le DDS mène des recherches d'ampleur, en phase avec l'actualité faisant le point des réflexions et ouvrant la porte à des nouvelles réflexions. Il suffit de songer à la publication d'un ouvrage comme « Justice et mondialisation du travail, Du rôle du juge aux conflits alternatifs » (Daloz 2010, 310 pages), réunissant les contributions à une recherche menée en coopération avec l'Institut universitaire de Florence.

### Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

L'IRJS, à travers son DDS, est l'un des centres de recherche de référence en droit social en France. Plusieurs enseignants-chercheurs de l'équipe de droit social sont membres de comités éditoriaux, de comités scientifiques de revues, de réseaux nationaux et internationaux. Citons la Revue de droit du travail, la Revue La Semaine juridique, Social, la Revue française des affaires sociales, les éditions Larcier/Bruylant, la Revue du Réseau académique européen sur les droits sociaux... Son rayonnement est également européen et international (notamment, relations de plusieurs de ses membres avec le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et l'Organisation Internationale du Travail). Au cours du contrat qui s'achève, le DDS a co-organisé deux colloques avec l'Université de Messine, et deux autres avec l'Université de Saint-Jacques de Compostelle. Dans son projet, il déclare que son objectif est de pérenniser ces coopérations et de les élargir.

Le DDS accueille chaque année entre quatre et six professeurs étrangers qui viennent à la fois enseigner dans des M2, donner des conférences et participer aux travaux collectifs du DDS (par exemple, colloque sur « le travail et le procès »). Le DDS entend continuer sur cette voie et est conscient qu'il peut encore aller plus loin. En effet, il est écrit dans le projet que « Le Département DS favorisera, dans la mesure des moyens dont il pourra disposer : la mobilité des enseignant-chercheurs et des doctorants pour participer ou assister à des colloques extérieurs ; la mobilité internationale des étudiants dès le niveau Master 2, à travers notamment des universités d'été et des rencontres transnationales entre doctorants en droit social ; un meilleur accueil des enseignants-chercheurs visiteurs ».

### Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Le DDS accueille en son sein des conseillers d'Etat, un magistrat à la Cour de cassation qui sont d'éminents spécialistes du droit social ainsi que et le Directeur général du Travail (Ministère du travail) qui est professeur associé du Département. Par ailleurs, il organise des Matinées d'études sur le thème « Théorie et pratique de l'égalité de traitement dans l'entreprise » s'inscrivant dans le cadre du programme de recherche « Juger de l'égalité en matière sociale » ; avec des contributions, outre de professeurs du DDS, d'un Conseiller à la Chambre sociale de la Cour de cassation et DRH. L'équipe est consciente de la nécessité de continuer sur cette voie et, surtout de la développer. Plusieurs membres de l'équipe ont été soit auditionnés par l'Assemblée dans le cadre d'adoption de projet de loi soit ont contribué à la rédaction de rapports demandés par le Ministère de l'emploi et des affaires sociales ou par le Conseil de l'Europe.



### Appréciation sur l'organisation et la vie de l'équipe

L'équipe a paru très soudée autour de ses directeurs dans le cadre d'un fonctionnement souple et adapté à sa taille. Pratiquement tous les membres étaient présents, accompagnés de surcroît par un grand nombre de doctorant. L'équipe est très bien structurée autour de projets clairement identifiés.

### Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Le bilan du DDS, rattaché à l'Ecole doctorale n°282 de droit privé, est certainement positif concernant ce critère même si l'on peut penser qu'il aurait pu être encore meilleur eu égard au rayonnement de l'équipe.

Dix thèses ont été soutenues depuis le 1er janvier 2007. Parmi les docteurs en droit ayant soutenu depuis le 1er janvier 2007, plusieurs ont été inscrits sur les listes de qualification aux fonctions de Maître de conférences par le CNU. Trois d'entre eux ont été élus maîtres de conférences. L'une a été admissible au concours d'agrégation 2010/2011 et un autre membre a été agrégé en juin 2011.

Tout en poursuivant sur cette voie, la nouvelle équipe entend aller plus loin puisqu'elle se fixe les objectifs suivants : « Susciter et faire aboutir des thèses dans tout le champ du droit social ; une meilleure intégration des doctorants à la dynamique de recherche du Département ; une interaction forte entre le Master 2 Recherche de droit social et l'équipe de recherche ; une participation privilégiée des membres du Département DS à l'équipe pédagogique du Master ; l'inscription des Rencontres sociales de la Sorbonne dans le programme du Master Recherche Droit social (participation obligatoire des étudiants) ; la contribution des étudiants à la recherche ; le partenariat avec l'Association « Ergon » (association des étudiants et anciens étudiants du Master 2 Recherche Droit social, des doctorants et docteurs en droit social de Paris 1) pour l'organisation de manifestations communes ».

### Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

L'avenir du DDS c'est aussi bien entendu ses projets. A cet égard, on peut d'abord relever que le département entend participer à des axes de recherche de l'IRJS (notamment *ADRESSE*, en raison de la responsabilité sociale des entreprises, et *SOCIETIC*, en raison de l'impact des TIC sur les relations de travail). Il entend aussi poursuivre des travaux faisant appel à des compétences transversales (égalité et droit social ; travail et procès).

Il y a aussi les projets collectifs propres au DDS. Il est indiqué, dans le projet, qu'une recherche d'envergure sera entreprise sur le thème « juger de l'égalité en matière sociale » en partenariat avec la Cour de cassation et le Conseil d'Etat, et avec la participation de membres de la Cour européenne des droits de l'homme, de la Cour de justice de l'Union européenne, ainsi que de représentants de l'administration du travail et des partenaires sociaux ». Au titre de la recherche collective, il faut également souligner le développement de partenariats, déjà entrepris dans le cadre de l'actuel contrat, avec Institut d'études avancées de Nantes (*Dynamiques actuelles du droit du travail*) et l'Institut universitaire de Florence (*Justice et mondialisation du travail*). On regrettera toutefois que le DDS n'ait pas développé une politique de recherche dans le cadre de contrats (nationaux, européens...), ce qui lui aurait permis, outre la création de synergies entre ses membres et avec ceux d'autres unités de recherche, de pallier l'insuffisance de sa dotation de base (v. infra). On peut espérer cependant que cela change puisqu'il est écrit dans le projet que « Le Département DS présentera un projet de recherche dans le cadre du programme « travail » en préparation par l'ANR ».

Des lignes qui précèdent, il ressort déjà que le renouvellement de l'équipe permettra de donner de nouvelles impulsions au DDS et de lui permettre de poursuivre sur la voie de l'excellence. Il conviendra toutefois que la codirection, mise en place fin 2012, veille à promouvoir les réponses aux appels à projets nationaux et européens, à condition bien entendu que l'université soit en mesure de lui donner l'appui logistique (étude, montage et suivi de projet) dont elle aura besoin.

Le projet à cinq ans est réaliste et cohérent. Les points marquants de la stratégie du DDS nous paraissent être les suivants : La volonté de continuer à couvrir l'ensemble du spectre du droit social (v. supra), conformément aux moyens dont dispose l'équipe en termes de compétences scientifiques, tout en orientant les recherches de façon à répondre prioritairement à ce qui apparaît aux membres de l'équipe comme les enjeux majeurs du droit social d'aujourd'hui et de demain ; La valorisation des thèmes transversaux avec les autres équipes de l'IRJS (notamment dans *ADRESSE* et *SOCIETIC*) et au sein du département (par exemple avec la thématique égalité étudiée à travers des ateliers et dans le cadre d'un colloque en partenariat avec le



monde de la Justice) ; La poursuite de la politique de rayonnement international du département. On relèvera, par exemple, l'annonce d'une « recherche en lien avec l'international : avec la participation de professeurs des Universités Louvain-la-Neuve (Belgique), Thessalonique (Grèce), Valence (Espagne), Messine et Rome (Italie) » ; L'amplification des relations avec le monde socio-économique avec, par exemple, la création d'un statut de membre associé ; La contribution à l'insertion professionnelle des doctorants. On songe, par exemple, à la création du label « Les rencontres sociales de la Sorbonne » sous lequel seront organisées des conférences d'actualité en matière sociale ainsi que des rencontres des doctorants en droit social et d'anciens diplômés du Master recherche « Droit social » ; La diffusion d'un savoir en commun en raison du fait que « Les rencontres sociales de la Sorbonne » seront ouvertes à tous. En effet, le projet prévoit qu'à travers le cycle « actualités du droit social », « le Département œuvrera à l'information du public le plus large aux évolutions du droit social et, le cas échéant, à la formation à ses techniques ».

## Conclusion

### ● Points forts et possibilités liées au contexte :

La qualité, la quantité et la diversité des travaux et publications de ses membres est incontestablement l'un des points les plus forts de cette équipe, auquel il faut ajouter une forte attractivité et un encadrement doctoral très pertinent.

### ● Points à améliorer et risques liés au contexte :

De nouvelles impulsions sont envisageables afin de permettre au DDS de poursuivre sur la voie de l'excellence. Il conviendra toutefois que la codirection, mise en place fin 2012, veille à promouvoir les réponses aux appels à projets nationaux et européens, à condition bien entendu que l'université soit en mesure de lui donner l'appui logistique dont elle aura besoin.

### ● Recommandations :

Il faut poursuivre sur la voie de l'excellence en prenant garde de maintenir un niveau déjà fort exigeant, en continuant notamment de répondre à des appels d'offre.



## Équipe 7 :

Sorbonne Etudes et de Recherche en Droit de l'Environnement, de l'Aménagement, de l'Urbanisme et du Tourisme (SERDEAUT, ancien CERDEAU))

Nom du responsable : M. Jen-Philippe BROUANT et M. Norbert FOULQUIER

Effectifs

| Effectifs de l'équipe  | Nombre au 30/06/2012 | Nombre au 01/01/2014 | 2014-2018<br>Nombre de<br>produisants<br>du projet |
|--|----------------------|----------------------|--|
| <b>N1</b> : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés                             | 4                    | 4                    | 4  |
| <b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés                        |                      |                      |  |
| <b>N3</b> : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)       |                      |                      |  |
| <b>N4</b> : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)                            | 5                    | 5                    | 5  |
| <b>N5</b> : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.) |                      |                      |  |
| <b>N6</b> : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)     |                      |                      |  |
| <b>TOTAL N1 à N6</b>   | <b>9</b>             | <b>9</b>             | <b>9</b>   |

| Effectifs de l'équipe                                       | Nombre au 30/06/2012 | Nombre au 01/01/2014 |
|---|----------------------|----------------------|
| Doctorants  | 30                   |                      |
| Thèses soutenues  | 6                    |                      |
| Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité   |                      |                      |
| Nombre d'HDR soutenues                                      |                      |                      |
| Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées | 5                    | 5                    |



## • Appréciations détaillées

### Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

Le SERDEAUT (dont la dénomination - Sorbonne études et recherche en droit de l'environnement, de l'aménagement, de l'urbanisme et du tourisme - a remplacé celle du CERDEAU -Centre d'études et de recherche en droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme- depuis septembre 2012 pour mieux marquer son appartenance à la Sorbonne) constitue une équipe de recherche qui dispose d'un taux de producteurs très important au niveau individuel dans des supports de qualité scientifique reconnus (cf. liste des publications). Bon nombre des membres de cette équipe disposent d'une notoriété nationale voire internationale importante et sont souvent cités comme des références dans leur domaine de compétence. Ceci explique l'implication importante des membres dans des réseaux et au sein de comités scientifiques ou de groupes d'experts. Le SERDEAUT a établi sa notoriété autour de thématiques scientifiques liées principalement au droit de l'urbanisme, au droit de l'environnement, au droit des propriétés publiques et, plus récemment, au droit du tourisme qui constitue une thématique nouvelle.

Mais plus encore, le SERDEAUT réalise une recherche collective très significative et qui est valorisée. Il est d'ailleurs précisé dans le bilan que toute manifestation fait, en principe, l'objet d'une publication. Ainsi, des colloques nationaux et internationaux, petits déjeuners débats sont-ils régulièrement organisés, souvent en partenariat avec d'autres équipes ou d'autres partenaires. On soulignera également que le SERDEAUT a répondu et envisage de répondre dans le futur à plusieurs appels à projet lancés par les collectivités publiques et les a remportés. De même, des partenariats avec des institutions publiques ont été conclus (avec le CIDOL par exemple). De telles coopérations donnent lieu à la rédaction de rapports faisant l'objet d'une publication.

Cette recherche collective et la valorisation qui en résulte contribuent indéniablement à faire du SERDEAUT une référence pour les thématiques de recherche adoptées. Tout particulièrement, on notera l'expertise importante acquise et renforcée sur les questions de la maîtrise du foncier en relation avec la problématique du logement et du logement social.

En revanche, il semble que ces travaux collectifs ne se retrouvent pas de manière aussi marquée dans les domaines du droit de l'environnement ou de droit du tourisme. Dans ces domaines, la recherche est principalement individuelle (exception faite d'un colloque international en droit de l'urbanisme).

Finalement, tant la recherche individuelle que la recherche collective font du SERDEAUT un département de recherche particulièrement « productif », en quantité bien sûr, mais surtout en qualité. Un bon équilibre est trouvé entre les travaux des chercheurs du département et les productions collectives.

### Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Le rayonnement scientifique du SERDEAUT est indéniable : il est une référence pour les chercheurs qui se consacrent au droit de l'environnement, de l'urbanisme, des propriétés publiques. Les publications, tant individuelles que collectives, sont faites dans des revues ou dans des collections scientifiquement reconnues.

Le SERDEAUT a emporté plusieurs appels à projets, a conclu diverses conventions avec des institutions publiques afin de piloter des projets de recherche, principalement sur les questions de la maîtrise foncière et du logement. Il se situe comme leader dans ces domaines.

En outre, le SERDEAUT a mis en place des actions communes avec d'autres équipes de recherche, au sein et à l'extérieur de l'IRJS ou en réseau (GRIDAUH). Il coopère avec d'autres équipes étrangères (Rabat, Corée). On notera également une coopération avec des chercheurs en géographie, qui se manifeste notamment au sein du M2 développement durable.

Par ailleurs, la notoriété individuelle de ses membres a conduit à ce que certains d'entre eux réalisent des expertises et/ou soient membres de comités scientifiques de revues ou de collections de qualité scientifique reconnue.



Le rayonnement du SERDEAUT passe également par l'organisation de colloques ou conférences. En effet, un colloque d'importance nationale ou internationale est organisé en moyenne tous les ans auquel s'ajoute des conférences-débats bien plus nombreuses sur des thématiques très variées.

On pourrait souhaiter une meilleure valorisation de ces conférences débat : enregistrement et mise en ligne, publication de synthèses, etc.

### Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Les travaux de recherche collective du SERDEAUT ont un impact indéniable sur les décideurs publics dans la mesure où ils constituent souvent des réponses à des appels à projet ou sont réalisés en partenariat avec diverses institutions représentant le monde social, économique et culturel (Par exemple la Fondation Abbé Pierre.)

Ceci est renforcé par les liens très étroits établis entre le SERDEAUT et divers organismes de recherche tels le GRALE (Groupement de recherche sur l'administration locale en Europe) ou le GRIDAUH (Groupement de recherche sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat) au sein desquels sont favorisé les relations et échanges entre praticiens et chercheurs.

Par ailleurs, les manifestations organisées, colloques et conférences débat, associent régulièrement chercheurs et praticiens/professionnels du monde économique et social.

### Appréciation sur l'organisation et la vie de l'équipe

La visite a pu mettre en relief une entente évidente et pertinente, compte tenues des spécialités de chacun, entre les deux directeurs. La structure est rigoureuse et scientifiquement fondée. Par ailleurs, l'un des directeurs a souligné la clarté des rapports -et leur caractère démocratiques- avec la direction de l'IRJS, notamment quand il s'agit d'évoquer les questions budgétaires.

### Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

La lecture du dossier n'a pas permis de formuler une appréciation en raison de l'absence de certaines informations. L'audition a permis de remédier à cela sur certains points.

Le SERDEAUT ne dispose pas de règlement intérieur, ni de sous - équipes structurées correspondant aux diverses spécialités de recherche. L'audition a permis de comprendre qu'un fonctionnement souple et informel est recherché par les co-directeurs, ce qui semble satisfaire l'ensemble des membres du SERDEAUT et n'avoir que des effets positifs sur la production scientifique.

Le dossier évoque la réalisation des objectifs fixés dans le précédent contrat. Mais il n'est fait mention ni de ces objectifs ni des moyens mis en œuvre pour les réaliser.

Enfin, le dossier ne comprend pas d'informations permettant d'apprécier l'existence et la qualité d'une formation par la recherche à destination des étudiants de Master et de doctorat. L'audition a toutefois permis de constater que les nombreux petits déjeuners organisés par le département le sont au bénéfice des étudiants, tout comme leur participation aux diverses recherches collectives. On notera que le département a permis la soutenance de 36 thèses de doctorat au cours du précédent contrat.

### Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Le document remis par le SERDEAUT propose un projet assez ambitieux pour le prochain contrat quinquennal, mais aucune analyse des forces et faiblesses réellement crédible n'est opérée. Ni aucune analyse relative à la réalisation des objectifs passés.



Le projet propose un renforcement des axes de recherche existant (environnement, urbanisme, propriété publique), qui, comme il est souligné, sont d'une grande actualité pour les chercheurs et les décideurs publics ou privés. Des projets de colloques et d'ouvrages collectifs sont d'ores et déjà prévus (notamment la rédaction d'un dictionnaire du droit de l'environnement) ainsi que de nouveaux contrats de recherche. Il faut souligner la volonté de procéder à un renforcement de la valorisation des produits de la recherche par la publication en ligne et sur papier. De même, dans ce cadre seront renforcés les partenariats avec les centres de recherches étrangers.

Le projet propose une extension de son champ scientifique en développant l'étude du droit du tourisme. S'il peut apparaître de prime abord qu'une telle ouverture semble correspondre au recrutement d'une spécialiste de la matière, les co-directeurs ont affirmé que l'ensemble des membres du département avaient œuvré pour intégrer cette nouvelle thématique aux différents travaux de recherche.

Globalement, le projet repose sur les forces existantes et vise à maintenir le très bon positionnement du centre dans la communauté scientifique. Sans être très innovant, il envisage toutefois de prendre part à des travaux transversaux développés au sein de l'IRJS (par exemple la responsabilité sociale et environnementale des entreprises).

## Conclusion

### ● Points forts et possibilités liées au contexte :

La production scientifique, tant individuelle que collective, est exemplaire. Elle devrait par ailleurs se renforcer tant les thématiques traitées par le SERDEAUT connaissant une actualité importante (logement, urbanisme, environnement, etc.) Ceci devrait par ailleurs conduire à la conclusion de nouveaux contrats de recherche et à la mise en place de nouveaux partenariats.

La coopération internationale avec d'autres institutions ou équipes de recherche constitue un atout indéniable pour faire du SERDEAUT une référence non seulement nationale mais également à un niveau plus large.

L'ouverture des activités de recherche aux doctorants est un point fort qu'il convient de maintenir voire de renforcer afin que ceux-ci tirent bénéfice de leur rattachement au SERDEAUT.

### ● Points à améliorer et risques liés au contexte :

Si le SERDEAUT semble très bien fonctionner de manière informelle, à la satisfaction de tous, l'absence d'un minimum de règles de fonctionnement formalisées pourrait constituer une difficulté en cas de problèmes de « cohabitation » entre ses membres, éventuellement entre les directeurs, qui pourraient conduire à des blocages dommageables pour les projets de recherche.

Certaines thématiques étudiées par le SERDEAUT le sont principalement à titre individuel (par exemple : droit du tourisme en l'état actuel des publications) et mériteraient de faire l'objet, au même titre que les questions de la gestion foncière, du logement, etc., de travaux collectifs valorisés.

Les nombreuses conférences-débats et petits déjeuners mériteraient une valorisation et une diffusion qui renforceraient l'attractivité du SERDEAUT.

### ● Recommandations :

Le SERDEAUT ne peut qu'être encouragé à poursuivre dans la voie qu'il s'est tracé et à développer de nouveaux partenariats, de nouvelles thématiques de recherche. La volonté d'être leader dans son domaine de recherche devrait passer par des collaborations plus nombreuses avec des acteurs étrangers mais également français (par exemple, avec d'autres centres de recherche comme il est prévu avec l'Université de Sceaux).



**Équipe 8 :** Département Sorbonne Fiscalité

**Nom du responsable :** M. L. AYRAULT, M. D. GUTMANN, M. Ph. Neau LEDUC

Effectifs

| Effectifs de l'équipe  | Nombre au 30/06/2012 | Nombre au 01/01/2014 | 2014-2018<br>Nombre de producteurs du projet |
|--|----------------------|----------------------|--|
| <b>N1</b> : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés                             | 7                    | 7                    | 7  |
| <b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés                        |                      |                      |  |
| <b>N3</b> : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)       |                      |                      |  |
| <b>N4</b> : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)                            | 1                    | 1                    | 1  |
| <b>N5</b> : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.) |                      |                      |  |
| <b>N6</b> : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)     |                      |                      |  |
| <b>TOTAL N1 à N6</b>   | <b>8</b>             | <b>8</b>             | <b>8</b>                                     |

| Effectifs de l'équipe                                       | Nombre au 30/06/2012 | Nombre au 01/01/2014 |
|---|----------------------|----------------------|
| Doctorants  | 164                  |                      |
| Thèses soutenues  | 27                   |                      |
| Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité   |                      |                      |
| Nombre d'HDR soutenues                                      |                      |                      |
| Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées | 6                    | 6                    |

## • Appréciations détaillées

### Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

Comme l'indique le document d'auto-évaluation, la production scientifique du département est très significative.

La liste de ces publications occupe 24 pages du dossier. Y figurent plusieurs ouvrages de référence (en matière de finances publiques, de droit fiscal des affaires, de fiscalité internationale) ainsi que de très nombreux articles de doctrines publiés dans des revues majeures (plus de 150 références).



Il faut y ajouter la tenue de plusieurs chroniques annuelles, semestrielles, trimestrielles de fiscalité dans des revues reconnues (entre autres, fiscalité internationale et fiscalité européenne in l'Année fiscale ; Revue trimestrielle de Droit commercial ; Bulletin Joly Sociétés ; Revue des contrats).

L'ensemble est de qualité exceptionnelle et brosse tout le champ du droit fiscal (interne et international) et des finances publiques ce que permet une association assez rare de spécialistes de droit privé et de droit public.

### Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Plusieurs membres du département sont des auteurs majeurs dans le domaine du droit fiscal. L'un des ouvrages évoqués ci-dessus a d'ailleurs reçu le prix spécial du livre juridique décerné par le Conseil constitutionnel et le Club des juristes. Deux membres du département assurent la direction de la Revue française de finances publiques. Le département couvre tous les domaines de la fiscalité (droit privé et public, national et international, fiscalité des particuliers et des entreprises). Plusieurs thèses soutenues dans le cadre du département ont été récompensées par des prix importants (prix Mondial de l'International Fiscal Association -IFA- ; prix de l'European Association of tax law professors -EATLP-). Le département organise, par ailleurs, un colloque annuel dont les actes sont publiés dans la revue de droit fiscal.

Les membres de l'équipe sont membres de nombreuses sociétés savantes (entre autres, Association Henri Capitant ; IFA ; EATLP ; AEDBF ; Société Française des Finances Publiques). L'équipe développe aussi une politique de professeurs étrangers associés (Irlande, Angleterre, Etats-Unis...) et ses membres sont, également, invités à participer à des colloques à l'étranger.

### Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Le lien du département avec l'environnement économique et professionnel découle, tout d'abord, implicitement des publications et des diplômes organisés. Le département organise ensuite des ateliers de droit fiscal tous les mois, auxquels participent des professionnels du droit (magistrats administratifs et judiciaires, membres de la Direction de la législation fiscale, membres de la Commission européenne ou de l'OCDE). Le département a établi un partenariat de recherche avec HEC destiné à promouvoir, encourager et organiser la recherche et les études de droit fiscal international. On notera également les partenariats établis avec des institutions étrangères (Europe et Amériques), et la forte implication de certains membres notamment dans les médias incontournables du monde économique.

### Appréciation sur l'organisation et la vie de l'équipe

Le visage de la direction de l'équipe est à l'image de son fonctionnement : collégial, démocratique et scientifiquement fondé. Les directeurs étaient tous présents lors de la visite et ont discuté de concert avec les membres du comité, laissant apparaître une entente évidente, et la volonté d'une direction rigoureuse, cohérente et consensuelle.

### Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

L'équipe est rattachée à l'Ecole doctorale de Droit public et de Droit fiscal ainsi qu'à l'Ecole doctorale de Droit privé, en raison du caractère pluridisciplinaire de son approche de la matière fiscale. Le nombre de doctorants et de thèses soutenues (27) est impressionnant dans un domaine réputé peu propice à la rédaction d'une thèse en raison des possibilités limitées de carrière universitaire ouvertes aux étudiants. On ajoutera que le major du dernier concours d'agrégation de droit public a effectué ses recherches dans le département. Quatre masters sont organisés dans le cadre du département, générant une centaine de mémoires par an. Les ateliers mentionnés plus haut sont organisés entre autres à destination des étudiants et doctorants et sont conçus comme partie intégrante de leur formation.



## Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

L'équipe est apparue très soudée et cohérente. Les projets développés avec les autres composantes (développement durable, responsabilité sociétaria) semblent en bonne voie et particulièrement porteur. Les projets internes se placent dans le prolongement de l'activité historique de l'équipe tout en évoquant le renforcement d'une nécessaire internationalisation.

## Conclusion

### ● Points forts et possibilités liées au contexte :

Il s'agit d'une équipe à la fois brillante et soudée, dont la renommée est indiscutable. L'excellence de la production scientifique rejaillit nécessairement sur une attractivité dont le nombre de doctorants est l'un des indicateurs.

### ● Points à améliorer et risques liés au contexte :

Il conviendrait peut-être de mieux formaliser les liens avec l'environnement économique et social, et de continuer à encadrer les doctorants dont le nombre est particulièrement élevé.

### ● Recommandations :

Il faut conserver la cohérence du groupe, maintenir le niveau d'excellence en osant emprunter de nouvelles directions.



**Équipe 9 :** Département de Droit Public de l'Économie

**Nom du responsable :** M. Gérard MARCOU et M. Laurent VIDAL

Effectifs

| Effectifs de l'équipe  | Nombre au 30/06/2012 | Nombre au 01/01/2014 | 2014-2018<br>Nombre de<br>produisants<br>du projet |
|--|----------------------|----------------------|--|
| <b>N1</b> : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés                             | 7                    | 6                    | 6  |
| <b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés                        |                      |                      |  |
| <b>N3</b> : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)       |                      |                      |  |
| <b>N4</b> : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)                            | 2                    | 3                    | 3  |
| <b>N5</b> : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.) |                      |                      |  |
| <b>N6</b> : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)     |                      |                      |  |
| <b>TOTAL N1 à N6</b>   | 9                    | 9                    | 9  |

| Effectifs de l'équipe                                       | Nombre au 30/06/2012 | Nombre au 01/01/2014 |
|---|----------------------|----------------------|
| Doctorants  | 40                   |                      |
| Thèses soutenues  | 3                    |                      |
| Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité   |                      |                      |
| Nombre d'HDR soutenues                                      | 1                    |                      |
| Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées | 6                    | 6                    |

## • Appréciations détaillées

### Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

Le DDPE constitue une équipe de recherche qui annonce un effectif de 20 personnes dont 13 sont « producteurs » (Cf. liste des publications), effectif comprenant un nombre important de chercheurs extérieurs « associés ».



Les chercheurs de ce département disposent d'une notoriété incontestable tant au niveau national qu'international pour certains, ce qui explique, par exemple, qu'ils aient été sollicités par les autorités russes en matière de droit de la concurrence. Ils sont fréquemment cités comme des références dans leur domaine de compétence. Ceci résulte et, en même temps, explique leur implication importante dans des réseaux et au sein de comités scientifiques ou de groupes d'experts.

On notera que le bilan fait apparaître que les publications sont souvent des travaux individuels. On observe néanmoins des publications rédigées à plusieurs mains : les membres du DDPE ont, lors des auditions, particulièrement mis en valeur les annales de la régulation. On soulignera également les ouvrages sur la cybercriminalité, la commande publique et efficacité économique, etc.

Au-delà de ces ouvrages, la recherche collective du DDPE se manifeste par l'organisation de colloques : 6 sur la durée du contrat dont certains ont donné lieu à publication.

### Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Le bilan fait état de réponses individuelles à des appels à projets et collaboration avec les pouvoirs publics. Des informations plus détaillées auraient permis de mieux en apprécier l'intérêt et la valeur. Certains de ses membres ont réalisé des expertises et/ou sont membres de comités scientifiques de revues ou de collections de qualité scientifique reconnue.

Au niveau collectif, un colloque d'importance est organisé en moyenne tous les ans. Deux ont été à portée internationale, quatre ont été à portée nationale. On mettra particulièrement en valeur le colloque international co-organisé avec le CERDEAU relatif aux grands propriétaires fonciers en Ile-de-France. De même, doit être soulignée la collaboration avec le Haut Collège d'Economie de Moscou dans le cadre d'une recherche sur l'efficacité économique du droit de la concurrence russe.

Les auditions ont permis de mettre en lumière l'importance de la recherche consacrée au droit public de l'économie numérique.

Globalement, les auditions ont permis d'apprécier le dynamisme du DDPE, ce que ne permettait pas d'apprécier les documents remis.

### Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Les thématiques de recherche du DDPE expliquent l'intérêt particulier que portent les décideurs privés et publics sur les manifestations qu'il organise.

Le DDPE organise en effet régulièrement des manifestations scientifiques, colloques et conférences-débat, associant chercheurs et praticiens. Par exemple, des séminaires sont dédiés aux échanges avec les économistes.

A titre individuel, plusieurs chercheurs participent à des projets initiés par les décideurs publics. De manière collective, un partenariat avec l'autorité de la concurrence russe a été conclu dans le cadre de la recherche consacrée à l'efficacité économique du droit de la concurrence russe.

### Appréciation sur l'organisation et la vie de l'équipe

Manifestement, il s'agit d'une équipe qui « vit », grâce notamment à l'impulsion fédératrice de la direction. Les compétences sont clairement distribuées et l'entretien avec le comité a permis de remarquer une entente aux effets positifs sur la gouvernance de cette équipe quantitativement importante.

Le DDPE n'a pas adopté de règlement intérieur, ce qui ne permet pas de comprendre son fonctionnement quotidien, la manière dont sont déterminés les projets, etc.

Le DDPE n'a pas instauré de sous - équipes structurées correspondant aux diverses spécialités de recherche, ce qui, au regard de sa taille, peut se justifier.



### Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Très peu d'informations permettent d'apprécier l'organisation et la vie de l'équipe, rattachée à l'Ecole doctorale n°281 de droit public et droit fiscal.

Des objectifs scientifiques ont été déterminés, devant être mis en œuvre au cours du contrat écoulé. Mais aucune information n'est donnée quant à leur réalisation ou quant aux moyens mis en œuvre pour les atteindre.

Aucune information n'est donnée quant à l'existence d'une formation par la recherche. Les auditions ont toutefois permis de constater qu'il existait une association des étudiants de Master et de doctorat aux travaux de recherche du DDPE et aux conférences-débat.

### Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Malgré l'absence d'analyse des forces et faiblesses réellement crédible, ni d'analyse relative à la réalisation des objectifs passés, le projet exposé lors des auditions a permis de faire apparaître un réel projet, ambitieux, pour le prochain contrat.

Le DDPE affiche une nette volonté de s'établir comme leader dans la recherche en Droit Public de l'Economie afin de fournir des réponses aux pouvoirs publics.

S'il n'est pas prévu d'extension à de nouvelles problématiques, il existe une volonté claire de poursuivre les travaux en cours et d'approfondir certains aspects tels que la transdisciplinarité ainsi que l'étude de certaines problématiques (contrats publics, régulation, etc.).

De nombreux projets sont prévus. On notera à titre d'exemple la rédaction d'ouvrage consacré aux grands arrêts de marchés publics (ouvrage collectif), un contrat de recherche sur les contrats complexes, etc.

### Conclusion

#### ● Points forts et possibilités liées au contexte :

Le point fort du DDPE est l'excellence scientifique de ses membres dont le nombre et la qualité des publications doivent être soulignés.

Au regard de l'intérêt des problématiques traitées, une telle production ne devrait pas se tarir. Ce contexte favorable devrait inciter les membres du DDPE à développer plus encore leurs activités de recherche collective, à répondre à de nouveaux appels à projet et à conclure de nouveaux partenariats. En effet la « force de frappe » que représente le DDPE devrait le conduire à s'afficher plus encore en tant qu'équipe incontournable en droit public de l'économie.

#### ● Points à améliorer et risques liés au contexte :

Le contexte scientifique du droit public de l'économie ne présente guère de risque en termes d'épuisement des problématiques. En revanche, on notera que les membres du DDPE sont souvent spécialisés dans des domaines bien précis, qu'ils étudient le plus souvent individuellement. Il serait dommage de privilégier à l'excès les travaux individuels au détriment de travaux plus collectifs qui constitueraient une bonne vitrine pour le département. Les projets qui ont été présentés lors des auditions ont toutefois permis de rassurer le comité sur ce point, qu'il convenait malgré tout d'évoquer.



Le dossier, pas plus que les auditions, n'ont permis de constater l'existence de partenariats ou de collaborations avec d'autres équipes de recherche en France. Ceci pourrait permettre, non seulement de créer des synergies intéressantes, mais également de poser plus encore le DDPE comme un des leaders de la recherche française en droit public de l'économie.

Enfin, la raréfaction des ressources publiques allouées à la recherche devrait conduire le DDPE à poursuivre sa recherche de contrats et/ou partenariats permettant de recourir à d'autres modes de financement.

● **Recommandations :**

Le DDPE ne peut qu'être encouragé à poursuivre dans la voie qu'il s'est tracée. La volonté d'être une référence dans le domaine de la recherche en droit public de l'économie devrait conduire à multiplier les partenariats et les collaborations, à développer la recherche collective et à la valoriser (publications, site internet, etc.).



**Équipe 10 :** Département d'étude des relations privées internationales - DERPI

**Nom du responsable :** M. Sylvain BOLLEE et M. Etienne PATAUT

**Effectifs :**

| <b>Effectifs de l'équipe</b>   | <b>Nombre au 30/06/2012</b> | <b>Nombre au 01/01/2014</b> | <b>2014-2018<br/>Nombre de<br/>produisants<br/>du projet</b> |
|--|-----------------------------|-----------------------------|--|
| <b>N1</b> : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés                             | 9                           | 9                           | 9  |
| <b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés                        |                             |                             |  |
| <b>N3</b> : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)       |                             |                             |  |
| <b>N4</b> : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)                            |                             |                             |  |
| <b>N5</b> : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.) |                             |                             |  |
| <b>N6</b> : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)     |                             |                             |  |
| <b>TOTAL N1 à N6</b>   | <b>9</b>                    | <b>9</b>                    | <b>9</b>   |

| <b>Effectifs de l'équipe</b>                                | <b>Nombre au 30/06/2012</b> | <b>Nombre au 01/01/2014</b> |
|---|-----------------------------|-----------------------------|
| Doctorants  | 48                          |                             |
| Thèses soutenues  | 1                           |                             |
| Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité   | 1                           |                             |
| Nombre d'HDR soutenues                                      |                             |                             |
| Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées | 7                           | 7                           |



## • Appréciations détaillées

### Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

C'est certainement sur ce point que l'activité du DERPI apparaît la plus impressionnante. Les travaux publiés témoignent d'un évident positionnement des membres au plus haut niveau d'expertise en ce domaine. Toutes les formes de publications et communications à colloque sont présentes dans le relevé des travaux de l'équipe.

De très nombreux articles et études diverses sont publiés très régulièrement dans les revues bénéficiant de la plus grande notoriété tant en France (not. Revue critique de droit international privé ; Journal du droit international) qu'à l'étranger (Yearbook of private international law).

Les membres du centre assurent également la rédaction de nombreux fascicules d'encyclopédies relatives au droit international (éditions Dalloz, LexisNexis, Joly), accentuant ainsi le positionnement prépondérant dans ce domaine.

Cette diversité des travaux permet d'attester que les membres du DERPI s'ajustent aux destinataires variés relevant des milieux professionnels ou académiques. Cette présence, au plus haut niveau national et international est la preuve d'une notoriété reconnue dans un champ plus large que la seule université française.

On peut relever que l'insertion du DERPI au sein de l'IRJS lui a permis, en outre, d'accentuer la diffusion de ses travaux, notamment lorsqu'il s'agit de séminaires de recherches (cf. le séminaire « Nouvelles formes de coordination des justices étatiques en Europe », publication des Presses de l'IRJS).

### Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

De nombreux enseignants-chercheurs membres du DERPI entretiennent des relations fortes avec des partenaires universitaires ou professionnels. La participation régulière de membres du DERPI à des colloques de dimension internationale atteste du rayonnement et de l'attractivité académique dont jouit cette équipe.

Plusieurs membres du DERPI sont intégrés dans des réseaux internationaux et organisations internationales (Conférence de La Haye, Groupe européen de droit international privé...), témoignant ainsi clairement du rayonnement des chercheurs du département.

### Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Plusieurs membres de l'équipe du DERPI participent au réseau européen d'experts « Trans Europe Experts » et contribuent ainsi aux liens établis avec les instances européennes (Parlement européen ou Commission européenne).

Un membre du DERPI siège au conseil d'administration de l'école d'été franco-italienne d'études européennes organisée depuis de nombreuses années à la Faculté de droit d'Urbino (Italie).

Le DERPI manifeste, par ailleurs, une volonté de s'impliquer dans le projet « Cité du droit de la Sorbonne », actuellement en préparation, afin de développer, notamment des actions de recherche intéressant les professionnels de la justice (contentieux international, responsabilité sociale des entreprises...).



### Appréciation sur l'organisation et la vie de l'équipe

La cohérence et la pertinence de la direction, relevée d'ailleurs par les doctorants lors de leur entretien avec le comité, est évidente. Il s'agit manifestement d'une équipe fort soudée autour de jeunes directeurs dynamiques et soucieux d'organiser au mieux la vie de l'unité.

### Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Le DERPI, rattaché à l'Ecole doctorale n°283 de Droit international et européen, entretient des liens très étroits avec le Master 2 Recherche de Droit international, spécialité droit international privé et droit du commerce international. Les thèmes des cours sont ajustés aux thèmes des recherches menées au sein de l'équipe, dès lors que les deux cours principaux sont assurés par des membres du DERPI. Les étudiants sont ainsi conduits à s'approprier des champs de recherche qu'ils pourront retrouver, le cas échéant dans des sujets de thèse, et qui font l'objet des travaux de l'équipe (colloques ou publications).

En outre, la mise en place, en 2010/2011, d'un séminaire annuel au cours duquel les doctorants présentent et discutent leurs travaux de recherche avec un enseignant-chercheur, contribue évidemment à la mission d'implication de l'unité dans la formation par la recherche.

### Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

La projection du DERPI apparaît comme cohérente, crédible et raisonnable. En prenant appui sur la notoriété et la compétence incontestables de membres de l'équipe, les objectifs visant à institutionnaliser, et donc à stabiliser, les liens avec des universités étrangères ont toutes chances d'être atteints (notamment, l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences économiques de Moscou ou la Faculté de droit d'Urbino en Italie).

De même, la pérennisation de travaux de recherche menés en commun avec d'autres équipes disciplinaires membres de l'IRJS, annoncée dans le projet, apparaît non seulement réalisable (puisque prenant appui sur des expériences passées réussies, cf. le séminaire « Nouvelles formes de coordination des justices étatiques en Europe ») mais très facile à accomplir.

### Conclusion

#### ● Points forts et possibilités liées au contexte :

En regroupant des spécialistes qui ont en point commun le droit international mais qui couvrent des approches diversifiées et donc complémentaires de ce domaine du droit, le DERPI dispose d'atouts incontestables pour figurer dans l'élite des centres de recherches dans ce secteur.

Le fort potentiel que représentent les doctorants rattachés au DERPI est aussi rassurant quant au maintien d'une recherche de qualité. Les réussites passées des docteurs issus de cette équipe aux concours de recrutements de l'enseignement supérieur constituent un paramètre incontestable et de nature à rassurer quant à l'avenir.

#### ● Points à améliorer et risques liés au contexte :

Même si le DERPI s'est déjà engagé dans ce sens, sans doute faudra-t-il accentuer le caractère collectif des recherches, notamment par le biais de réponses à appels d'offres. A ce propos, l'insertion au sein de l'IRJS devrait être plus systématiquement utilisée pour porter des projets collectifs qui supposent une surface scientifique mais aussi logistique plus large que celle du seul DERPI.

La visibilité scientifique du DERPI repose sans doute pour une large part sur l'implication et la notoriété d'un petit nombre de personnes. Une fragilisation de l'ensemble pourrait résulter du départ, non évoqué mais qui ne saurait être exclu, ne serait-ce que d'une ou deux personnes.



Compte tenu du contexte international naturel dans lequel se déroulent les recherches doctorales, une accentuation des cotutelles de thèses semble comme un point à améliorer.

● **Recommandations :**

Il est recommandé au DERPI de demeurer vigilant pour maintenir la plus grande stabilité possible aux enseignants-chercheurs « cadres » du DERPI et pour assurer leur éventuel renouvellement ; de porter une attention particulière au développement de projets communs de recherche (type Appel d'offres) afin d'accentuer une solidarité entre les membres de l'équipe et profiter de leur complémentarité ; de mener une action volontariste pour la mise en place d'un plus grand nombre de thèses préparées en cotutelle ; d'institutionnaliser les liens existants avec des universités étrangères et développer une politique plus systématique d'accords avec des équipes (européennes ou non) intervenant dans le domaine du droit international ; de profiter davantage de l'insertion au sein de l'IRJS pour développer des recherches interstitielles (notamment dans le domaine de la justice internationale ou dans celui des relations économiques).



## 5 • Déroulement de la visite

Date de la visite : 8 janvier 2013  
Début : 8 janvier 2013 à 8 heures  
Fin : 8 janvier 2013 à 19 heures

Lieu de la visite : Bibliothèque de l'IRJS  
Institution : Université Paris 1-Sorbonne  
Adresse : 4, rue Valette (Paris 5<sup>e</sup>)

### Déroulement ou programme de visite :

Compte tenu de la difficulté à trouver une date commune à tous les membres du comité, la visite n'a pu avoir lieu qu'en une seule journée. Elle s'est donc fait sans interruption, de manière intense. Les deux directrices de même que l'ancien directeur ont tout d'abord fait une présentation générale de l'IRJS pendant une heure. Puis le comité a pu échanger avec tous les directeurs des équipes, qui étaient généralement accompagnés d'autres membres de l'équipe. Les entretiens avec lesdites équipes ont duré jusqu'à 17 h30, la vice-présidente du Conseil scientifique ayant été entendue en début d'après-midi. La visite s'est terminée par une discussion libre avec les doctorants, venus en très grand nombre.



## 6 • Statistiques par domaine : SHS au 10/06/2013

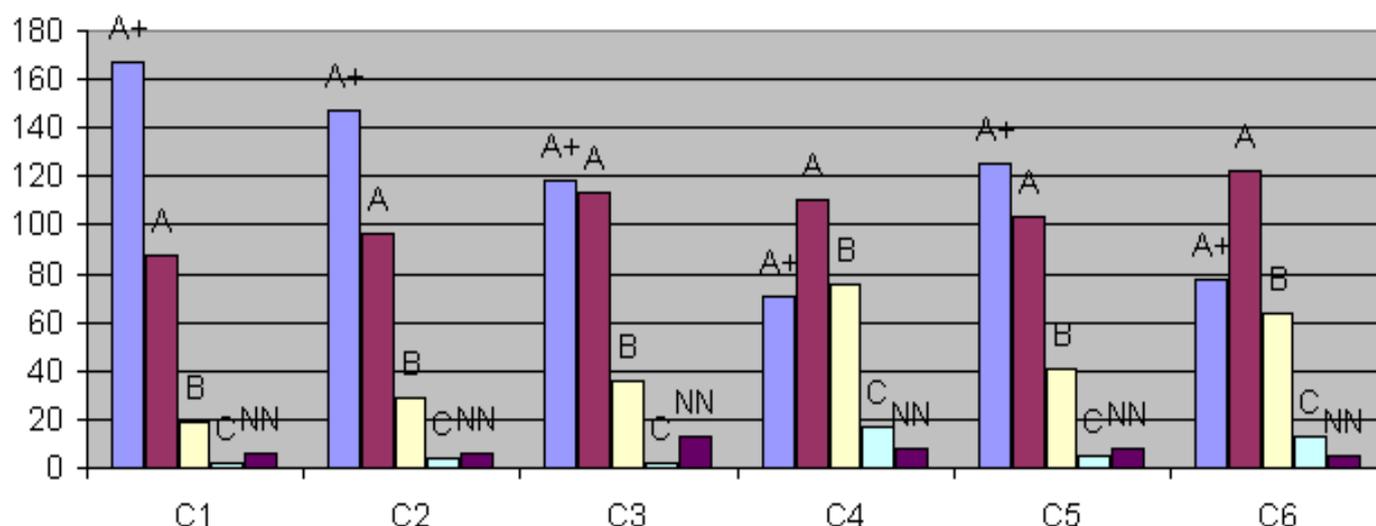
### Notes

| Critères | C1 Qualité scientifique et production | C2 Rayonnement et attractivité académiques | C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel | C4 Organisation et vie de l'entité | C5 Implication dans la formation par la recherche | C6 Stratégie et projet à cinq ans |
|----------|---------------------------------------|--|--|------------------------------------|---|-----------------------------------|
| A+       | 167                                   | 147  | 118  | 71                                 | 125   | 78                                |
| A        | 88                                    | 96   | 113  | 110                                | 103   | 122                               |
| B        | 19                                    | 29   | 36   | 76                                 | 41  | 64                                |
| C        | 2                                     | 4  | 2  | 17                                 | 5   | 13                                |
| Non Noté | 6                                     | 6  | 13   | 8                                  | 8   | 5                                 |

### Pourcentages

| Critères | C1 Qualité scientifique et production | C2 Rayonnement et attractivité académiques | C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel | C4 Organisation et vie de l'entité | C5 Implication dans la formation par la recherche | C6 Stratégie et projet à cinq ans |
|----------|---------------------------------------|--|--|------------------------------------|---|-----------------------------------|
| A+       | 59%                                   | 52%  | 42%  | 25%                                | 44%   | 28%                               |
| A        | 31%                                   | 34%  | 40%  | 39%                                | 37%   | 43%                               |
| B        | 7%                                    | 10%  | 13%  | 27%                                | 15%   | 23%                               |
| C        | 1%                                    | 1%   | 1%   | 6%                                 | 2%  | 5%                                |
| Non Noté | 2%                                    | 2%   | 5%   | 3%                                 | 3%  | 2%                                |

Domaine SHS - Répartition des notes par critère





## 7 • Observations générales des tutelles



U - PANTHÉON - SORBONNE -  
UNIVERSITÉ PARIS 1

Paris, le 25 avril 2013

DIREVAL  
SERVICE de la RECHERCHE et des PUBLICATIONS

12, place du Panthéon – 75231 Paris cedex 05

☎ 01 44 07 77 08

☎ 01 44 07 78 84

E-mail : [rechup1@univ-paris1.fr](mailto:rechup1@univ-paris1.fr)

Monsieur Pierre GLAUDES  
Directeur de la section des unités de recherche  
de l'AERES  
20, rue Vivienne  
75002 PARIS

Nos Réf. : IG/PLBC/2013/N° 376

Objet : Réponse au rapport du comité de visite EA 4150 – IRJS

Monsieur le Directeur,

L'Université a pris connaissance du rapport d'évaluation du comité d'experts lors de la visite AERES de l'unité Institut de Recherches Juridiques de la Sorbonne (EA 4150 - IRJS) le 8 Janvier 2013. Au nom de l'unité, elle remercie le comité de visite pour la qualité de son travail et la pertinence des observations détaillées et des recommandations contenues dans le rapport.

L'Université a relevé dans le rapport « le potentiel exceptionnel d'enseignants-chercheurs de haut niveau couvrant la quasi-totalité du champ des sciences juridiques », la notoriété acquise des équipes constitutives et le rayonnement international de ses membres, la grande qualité de l'abondante production scientifique des membres de l'unité et l'attractivité académique de l'IRJS. Les équipes de l'IRJS, qui sont majoritairement confortées dans leurs choix et dans le maintien de l'excellence, ont pris bonne note des recommandations qui leur sont faites par les experts.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président  
Le  
Philippe BOUTRY  
Philippe BOUTRY